



# Trois défis pour RIO+20

Transition économique, renouveau de  
l'Agenda 21, dialogue parties prenantes



# Sommaire

Remerciements .....	5
Présentation .....	7
Introduction .....	8
Un contexte de crises et d'incertitudes : des sujets déjà identifiés à Rio en 1992.....	10
<b>1. QUELLE TRANSITION VERS UNE ECONOMIE VERTE ? .....</b>	<b>21</b>
1.1. L'enjeu : accélérer la transition.....	22
1.1.1. La mise sous contrainte carbone de l'économie pour accélérer la transition .....	23
1.1.2. Comment faciliter l'acceptation de la contrainte ?.....	23
1.2. Développer des politiques publiques de RSE .....	25
1.3. Développer les initiatives de la société civile .....	29
1.3.1. Consommer sans posséder.....	29
1.3.2. Développer l'économie de proximité.....	32
1.3.3. Les « Fab Labs », une rupture technologique et sociétale majeure ?.....	33
1.3.4. Des monnaies complémentaires pour relocaliser l'économie.....	33
1.4. Trouver les financements de l'économie verte.....	35
1.4.1. Développer le capital-risque pour les cleantechs .....	35
1.4.2. Développer l'investissement socialement responsable (ISR) pour financer l'économie verte.....	36
1.4.3. Financer l'innovation sociétale « <i>low-tech</i> ».....	37
1.5. Changer les modes de consommation.....	37
1.5.1. L'information socio-environnementale pour changer les modes de consommation... ..	38
1.5.2. L'open data pour changer la relation consommateur/producteur.....	39
<b>2. FAIRE DE L'AGENDA 21 L'OUTIL DU XXI<sup>e</sup> SIECLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE .....</b>	<b>40</b>
2.1. Construire un nouvel imaginaire au cœur de l'Agenda 21 en s'appuyant sur la culture et la prospective.....	42
2.2. Faire de l'Agenda 21 un véritable outil de contractualisation avec les acteurs du territoire .	43
2.3. Mieux assurer la cohérence des outils et territoires .....	45
2.4. Repenser la gouvernance territoriale .....	46
2.5. Encourager l'expérimentation.....	46
<b>3. NOUVELLES FORMES DE CONCERTATION ET DE CODECISION .....</b>	<b>47</b>
3.1. La concertation de « Rio 1992 » à aujourd'hui.....	47
3.2. Renouveler la concertation pour une gouvernance plus participative .....	48

3.3. L'enjeu majeur : passer à un processus de co-crédation.....	48
3.4. Dédvelopper les « open data ».....	49
3.5. Assurer une meilleure participation du grand public pour renforcer la participation citoyenne aux décisions .....	50
Conclusion .....	53
Bibliographie .....	60
Les propositions du Comité de prospective du Comité 21 pour la Conférence « Rio+20 » .....	63

### **Directeur de la publication**

**Gilles Berhault**, président du Comité 21

### **Présidente du Comité de prospective**

**Bettina Laville**, présidente-fondatrice du Comité 21, conseillère d'Etat, avocate

### **Coordinateur/Rapporteur**

**Alain Chauveau**, assisté de Patrice Toursel

Remerciements à toute l'équipe du Comité 21.

*Ce rapport a été réalisé avec le soutien de la Caisse des Dépôts.*





## Remerciements

Le Comité 21 exprime ses remerciements aux membres du Comité de prospective, aux adhérents et partenaires qui ont témoigné de leur expérience dans ce rapport.

### - Groupe de travail « Renouveau de l'Agenda 21 »

**Président : Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle**

#### Membres

- **Stéphanie Baltardive**, en charge de l'opération « Les Juniors du développement durable », Communauté Urbaine de Bordeaux
- **Sandrine Fournis**, chef bureau des territoires, Commissariat général au développement durable
- **Anne Ged**, directrice de l'Agence parisienne du climat
- **Guillaume Julien**, directeur de la prospective de la stratégie et de l'Agenda 21, Conseil régional Pays de la Loire
- **Philippe Madec**, architecte
- **Bruno Rebelle**, directeur général, Transitions
- **Antoine Charlot**, responsable programme « Territoires durables », Comité 21
- **Elise Gaultier**, chargée de mission « Territoires durables », Comité 21

### - Groupe de travail « Transition vers une économie verte »

**Président : Pierre Ducret, directeur de la CDC Climat**

#### Membres

- **Caroline Alazard**, directrice, Greenext
- **Luc Balleroy**, directeur général, OpinionWay
- **Françine Bavay**, économiste, service du développement durable, France-Télécom Orange
- **Fabrice Bonnifet**, directeur développement durable, Groupe Bouygues
- **Emmanuel Fages**, responsable de la recherche économique Matières premières /énergie/carbone, Société Générale
- **Denis Guibard**, directeur du développement durable, France-Télécom Orange
- **Dominique Pialot**, journaliste, *La Tribune*
- **Guillaume Sainteny**, directeur de la chaire développement durable, école Polytechnique
- **Dorothée Briaumont**, directrice générale, Comité 21
- **Isabelle Boudard**, chargée de mission programme « Economie responsable », Comité 21
- **Karine Viel**, responsable du programme « Economie responsable », Comité 21

## - Groupe de travail « Nouvelles formes de dialogue et de concertation »

**Président : Bertrand Pancher, député de la Meuse, président de Décider Ensemble, rapporteur du Grenelle II**

### **Membres**

- **Philippe Aigrain**, directeur de Sopinspace, Société pour les espaces publics d'information, fondateur de La Quadrature du Net
- **Lauriane Biré**, attachée parlementaire de Bernard Pancher
- **Alexandre Brailowsky**, directeur de l'Ingénierie sociétale, Suez Environnement
- **Patrice Carré**, responsable du département relations institutionnelles d'Orange, président du Conseil scientifique de Décider ensemble
- **Jean-Marc Dzedzicki**, chef de l'unité concertation et débat public, RFF
- **Claudia Gross**, directrice de la communication, Sita
- **Pierre-Samuel Guedj**, associé-partners, Publicis consultants
- **Véronique Kleck**, Civic Media, auteure de *Numérique et Cie, gouvernance et sociétés en réseaux*, ECLM, Paris, 2007
- **Eric Molinié**, ancien directeur délégué au développement durable, groupe EDF et conseiller du président d'EDF sur le handicap, vice-président, l'Association des paralysés de France
- **Aurélien Sautière**, directeur, Décider ensemble
- **Dorothee Briaumont**, directrice générale, Comité 21
- **Matthieu Gauvin**, chargé de projets « Economie responsable », concertation parties-prenantes, Comité 21

Le Comité 21 remercie également tout particulièrement les personnalités, experts, hommes politiques, responsables d'entreprise, qui ont bien voulu accepté d'être interviewés dans le cadre de ces travaux.

### **Experts et personnalités interviewées**

- **Olivier Dubigeon**, Président de Sustainway
- **Florence Durand-Tornare**, Déléguée générale de Villes Internet, Directrice de « La suite dans les idées »
- **Carine Dartiguepeyrou**, fondatrice d'Uniqueness
- **Philippe Lemoine**, Président de Laser et de la FING (Fondation Internet Nouvelles Générations)
- **Mathieu Baudin**, Directeur pédagogique du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable, co-fondateur de l'Institut des Futurs souhaitables
- **Dominique Bourg**, professeur ordinaire à l'Université de Lausanne (UNIL), membre du comité de veille écologique de la Fondation Nicolas Hulot)
- **Patrick Viveret**, philosophe, ancien conseiller honoraire à la Cour des comptes
- **Jean-Jacques Rosé**, Chercheur associé au Centre Norbert Elias et Research Affiliate à ESC Rennes School of Business, vice-président de l'ADERSE (Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise)
- **François Bellanger**, Président de Transit-City
- **Daniel Lebègue**, Président de l'ORSE, de TI France, de l'IFA et de l'IDDRI
- **Claude Fussler**, Special Advisor Global Compact
- **Benoit de Guillebon**, Directeur d'APESA, Centre technologique en environnement et maîtrise des risques



## Présentation

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable communément dénommée « Rio+20 », aura lieu en juin 2012 à Rio de Janeiro, au Brésil.

Vingt ans après le Sommet de la Terre de 1992, c'est l'occasion pour le Comité 21 – né de cet événement planétaire – de prendre le temps de la réflexion.

Les 460 membres du Comité 21 ont la conviction que nous devons changer d'échelle et pour cela qu'un « pas de côté » est nécessaire. Nous avons sélectionné, pour composer notre Comité de prospective, des personnalités qui nous ont séduits par leur vision et leur analyse.

Trois thématiques leur ont été confiées : la transition économique ; le renouveau de l'Agenda 21 ; les nouvelles formes de dialogue et de concertation. Avec pour mission de nous éclairer sur les évolutions à l'horizon 2030 et de nous faire des propositions.

Trois groupes de travail ont ainsi été constitués et se sont réunis autour de présidents : Pierre Ducret, président de la CDC Climat, Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle, Bertrand Pancher, député de la Meuse et président de l'association *Décider ensemble*. Bettina Laville a piloté l'ensemble, bouclant ainsi trois années de présidence du groupe de prospective du Comité 21. Je voulais les remercier tous les quatre au nom du Comité 21.

Merci aussi à toutes les personnalités et experts qui ont contribué à ces travaux, dont l'équipe du Comité 21, et à Alain Chauveau et Patrice Toursel qui ont coordonné ces réflexions.

Les travaux de ce groupe de prospective s'adressent directement à tous les membres du Comité 21, mais aussi à tous ceux qui croient à une démarche globale et innovante du développement durable et, bien sûr, aux membres du « Club France RIO+20 » qui porteront une contribution française aux travaux des Nations Unies.

Vingt ans après le premier Sommet de la Terre, nous avons besoin de ces propositions. Je vous les propose en débat, espérant qu'elles sauront vous inspirer et vous encourager à généraliser les démarches concrètes de développement durable, fondées sur une gouvernance renouvelée des territoires.

**Gilles Berhault**, président du Comité 21

## Introduction

Nous voici donc vingt ans après la Conférence de Rio de 1992. Cet anniversaire, également avènement des vingt prochaines années, intervient dans un contexte profondément différent de cette conférence initiale. En effet, la Conférence des Nations Unies dite « Rio+20 » devrait être marquée à la fois par la prénance des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) qui ont déjà donné le « la » à Copenhague et à Durban, mais aussi par la crise financière, la crise américaine, les révolutions arabes. D'autre part, la population mondiale a augmenté de 5 à presque 7 milliards et le PIB mondial de presque 2% par personne. Les innovations technologiques ont amélioré les moyens d'existence et la santé mais, comme vient de le souligner l'OCDE<sup>1</sup>, creusent les inégalités.

En 1992, les ONG agissaient comme aiguillon des négociations mais pas encore comme « parties prenantes », et les collectivités locales n'étaient pas organisées autour des questions de développement durable. Les entreprises, elles, avaient adopté une stratégie d'évitement et tenté de limiter au maximum la portée des engagements que le Sommet de la Terre pouvait leur imposer. Aujourd'hui, elles ont pris conscience de leurs responsabilités dans les dégradations environnementales, mises en lumière par un certain nombre d'accidents majeurs, pris des engagements et mis en place des actions correctrices.

La Conférence « Rio+20 » sera aussi marquée par une forte intervention de la société civile. Ses acteurs auront la capacité de porter leurs conclusions à la conférence finale, marquant ainsi la reconnaissance de la société civile comme acteur à part entière ainsi que la volonté de l'associer aux prises de décision.

La première conférence de Rio de Janeiro, en 1992, préconisait les deux approches, globale et locale, c'est l'approche globale qui avait marqué les esprits. Aujourd'hui, les individus se sont approprié la réalité du changement climatique et le besoin d'agir. L'approche locale doit aider à construire le système global.

La crise économique du Nord face à l'expansion des pays du Sud symbolise la rupture majeure entre 1992 et 2012. Le comité de prospective du Comité 21 avait estimé, en 2009, que nous nous trouvions, avec une multiplication des crises écologique, financière, économique, sociale, alimentaire, morale, au « carrefour des crises »<sup>2</sup>. Cette multiplication des crises a fait évoluer le contexte et les préoccupations : « Rio+20 » pourrait ainsi constituer une étape importante pour évaluer les avancées du développement durable et pour montrer comment les Nations Unies, les gouvernements et la société civile se situent.

Deux thèmes ont été initialement choisis pour la conférence : l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable. Le pays hôte, le Brésil, a décidé que le thème du développement sous l'angle de la lutte contre la pauvreté serait au cœur des discussions. Il nous faut pourtant défendre le développement durable comme le talisman d'une société harmonieuse et équitable. Nous avons, dans le premier rapport de prospective du Comité 21, prôné la thèse de la transformation : *« Il ne s'agit pas seulement d'amender notre mode de développement mais de faire un nouveau choix global d'organisation humaine, sociale. Ce n'est pas simplement le capitalisme qu'il*

---

<sup>1</sup> Comment va la vie ? Mesurer le bien-être, rapport de l'OCDE, octobre 2011.

<sup>2</sup> Temps de crise financière, économique, écologique, sociale : enjeux, contradictions, opportunités, Rapport du Comité de prospective du Comité 21 (2009).



*faut refonder, mais le fonctionnement entier de nos sociétés. Stimuler et sauvegarder l'économie, comme on l'entend actuellement, revient trop souvent à repousser l'échéance du changement requis, pour être contraint finalement à laisser se produire sans contrôle le nécessaire processus de destruction créatrice.* » Cette transformation nécessaire peut se faire sur le mode de la « *régulation douce, qui s'apparente à une sorte de laisser faire avec des accommodements* » ou sur celui des « *conflits inéluctables [...] répétition tragique de l'histoire, cette fois-ci à l'échelle de la planète* ». Empathie, comme le prône Jeremy Rifkin<sup>3</sup>, ou barbarie ? Tim Jackson a esquissé une nouvelle conception de la prospérité<sup>4</sup> et analyse que, dans nos sociétés, l'idée de prospérité renvoie à un imaginaire de l'abondance mais que la finitude des ressources oblige aujourd'hui à revoir cette conception de la prospérité. C'est bien un nouvel imaginaire que le développement durable doit construire : loin d'être une notion technocratique, il doit être une culture nouvelle.

Ces propositions des groupes de travail du Comité de prospective du Comité 21 tentent d'apporter un peu d'utopie créatrice et des horizons nouveaux pour ceux qui veulent être acteurs de ce siècle, qui peut, si nous le voulons, marquer une Renaissance.

**Bettina Laville**, présidente du Comité de prospective du Comité 21

---

<sup>3</sup> Jeremy Rifkin, Une nouvelle conscience pour un monde en crise – Vers une civilisation de l'empathie, éditions Les Liens qui Libèrent, avril 2011.

<sup>4</sup> Tim Jackson, Prospérité sans croissance – La *transition vers une économie durable*, éditions de Boeck, avril 2010.

## Un contexte de crises et d'incertitudes : des sujets déjà identifiés à Rio en 1992

Les risques et enjeux économiques, financiers, environnementaux et sociaux actuels nous laissent peu de temps pour sauvegarder un monde viable.

Des risques au niveau environnemental, en premier lieu, avec une multiplication des catastrophes naturelles, des tensions internationales liées à la raréfaction des ressources et à l'augmentation rapide de leur prix, des problèmes de migrations (réfugiés climatiques), des guerres locales pour l'eau, etc. Par leur capacité à déclencher des révoltes sociales et à favoriser la montée des populismes et intégrismes, ces risques sont une menace pour la démocratie. L'urgence est d'autant plus forte que le développement des économies des pays émergents accélère les tensions environnementales. Sans politique forte axée sur le développement durable, le PIB mondial (base 2005) pourrait, selon un rapport de l'OCDE, augmenter de près de 99% d'ici 2030<sup>5</sup>. Les conséquences de cette croissance seront donc considérables pour l'environnement et les coûts de l'inaction très élevés si nous tardons à mettre en place des mesures qui s'imposent dès maintenant. Pourtant, toujours selon le même rapport de l'OCDE, une panoplie de mesures destinées à traiter les grands dangers environnementaux pourrait ne pas coûter plus de 0,03% de croissance annuelle moyenne du PIB au niveau mondial. Les économistes de l'OCDE estiment qu'au regard du prix de l'inaction, « *il est possible de financer des actions ambitieuses permettant de protéger l'environnement sans compromettre la croissance économique* »<sup>6</sup>.

En 2006, déjà, l'économiste Nicholas Stern<sup>7</sup> estimait que, sur un horizon temporel de cinquante ans, les coûts de l'inaction face au réchauffement climatique seraient beaucoup plus importants (20% du PIB) que ceux que l'on pourrait imputer à des prises de position rapides. Aujourd'hui, la plupart des spécialistes estime urgente la nécessité d'investir 2% du PIB mondial pour « verdir » les dix secteurs les plus cruciaux de l'économie<sup>8</sup>, à commencer par l'agriculture, la pêche, les transports et le bâtiment. Dans un communiqué de presse, le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) indique « *qu'investir environ 1,25% du PIB mondial par an dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables diminuerait la demande mondiale d'énergie primaire de 9% en 2020 et de près de 40% en 2050.* »<sup>9</sup>

Malgré ces multiples constats et recommandations, l'état de la planète a continué à se dégrader au cours des deux dernières décennies et l'affectation des capitaux a été dévolue à l'immobilier classique, aux combustibles fossiles et aux actifs financiers (incorporant des produits dérivés) plutôt qu'aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à l'écoconstruction, aux transports publics, à l'agriculture durable, à la protection des écosystèmes, à la biodiversité ou à la préservation des sols et de l'eau.

Des options politiques concrètes pour assurer la transition vers une économie verte ont commencé à être mises en œuvre par certains pays à travers le monde, en particulier en 2009, avec des plans de

---

<sup>5</sup> Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, OCDE, 2008.

<sup>6</sup> Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, op. cit.

<sup>7</sup> Nicholas Stern, *The Economics of Climate Change – The Stern Review*, Cambridge University Press, 2006.

<sup>8</sup> *Vers une économie verte – Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, Synthèse à l'intention des décideurs, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2011.

<sup>9</sup> Communiqué de presse du PNUE, 21 février 2011.

relance verte pour aider à sortir de la crise dite des « subprimes » de 2008. Mais ces mesures – qui pourraient être remises en cause par la crise des dettes publiques –, même prises rapidement, ne suffiront pas devant l'urgence et l'ampleur des enjeux. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) rappelait dans son dernier rapport que « *Des mesures vont dans la bonne direction, mais les chances d'atteindre l'objectif de 2°C s'amenuisent à vue d'œil. [...] Faute d'entreprendre des actions radicales d'ici à 2017, les infrastructures énergétiques déjà en place à cette date atteindront à elles seules la limite d'émissions de CO<sub>2</sub> permises jusqu'en 2035 [...]* »<sup>10</sup>

Alors même que les Nations Unies ont fixé deux objectifs à la Conférence du développement durable, dite « Rio+20 » – renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable et évaluer les progrès réalisés et les lacunes à combler –, force est de constater que les problèmes posés au Sommet de la Terre de Rio en 1992 n'ont, pour la plupart, pas été résolus. Ils reviendront donc sur la table des discussions et négociations avec d'autant plus de force en juin 2012. Les questions liées au développement de l'économie verte, à l'éradication de la pauvreté, à la gouvernance du développement durable restent entières, comme le rappelle le « Draft Zéro »<sup>11</sup>, document préparatoire à la Conférence « Rio+20 », rendu public par les Nations Unies en janvier 2012. Ces questions cruciales doivent nous inciter à favoriser les conditions d'émergence de scénarii de rupture, en agissant sur trois plans différents : les technologies, les comportements, les organisations. Les progrès observés (par exemple la diminution en France des émissions de CO<sub>2</sub> de 1,5% par an depuis 2005) ne suffiront pas à inverser la courbe dans laquelle s'inscrit la société moderne. La formule de Jean Monnet, « *les hommes n'acceptent le changement que dans la nécessité et ils ne voient la nécessité que dans la crise* », n'a jamais été autant d'actualité.

Des pressions que la société subit aujourd'hui peut donc naître une transformation en profondeur de nos habitudes, un changement salutaire propice à l'émergence de solutions innovantes et pérennes. C'est dans la résolution de ces pressions qu'un changement de paradigme, un nouveau système économique peuvent naître. Les alertes sont multiples – et se sont aggravées durant ces vingt dernières années – sur le climat, la baisse de la biodiversité, la raréfaction des ressources en eau, sujets au cœur du premier Sommet de la Terre en 1992 ; elles s'étendent désormais à des enjeux tout aussi capitaux et générateurs de crises potentielles : démographie, épuisement des terres rares, urbanisation croissante, explosion mondiale de la demande en énergie, ruptures technologiques.

### **Le changement climatique alimente toutes les craintes**

*« L'objectif ultime de la présente Convention et de tous les instruments juridiques connexes que la Conférence des parties pourrait adopter est de stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêchera toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable. »*

**Article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992)**

<sup>10</sup> Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook – Résumé* (2011).

<sup>11</sup> The Future We Want - Zero draft of the outcome document, Nations Unies, 10 janvier 2012.

Le premier bouleversement auquel doivent faire face les sociétés modernes, déjà au centre de toutes les attentions il y a vingt ans, est le changement climatique. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) enjoint de limiter la hausse moyenne des températures mondiales à 2 degrés Celsius, limite qui sera très difficile, voire impossible, à contenir et au-delà de laquelle le réchauffement menacerait les écosystèmes et entraînerait des changements structurels du climat et donc des catastrophes climatiques graves ; sont avancées également de possibles modifications importantes des courants océaniques tels que le Gulf Stream, voire des altérations de température des masses d'eau du fond des océans.

Pour éviter un réchauffement moyen supérieur à 2 degrés Celsius, il faudrait diviser par deux les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> à horizon 2050, soit une réduction de 80 à 95% du niveau d'émissions actuelles dans les pays développés. Selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), il faut s'attendre à une hausse de 20% des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) d'ici à 2035, ce qui porterait l'augmentation de la température de la planète sur une trajectoire de plus de 3,5 degrés Celsius. L'AIE prévient, dans son rapport annuel de 2011, que « *le monde s'oriente vers une issue encore plus dangereuse, à savoir une augmentation de la température de 6°C ou plus* »<sup>12</sup>, sachant que nous aurions déjà produit 80% du carbone auquel nous avons « droit » si nous voulons rester en deçà d'un réchauffement de 2 degrés Celsius d'ici à la fin du siècle... Dès 2015, nous aurons atteint 90% de ce « budget carbone » et, dès 2017, toute marge de manœuvre aura disparu, toujours selon l'AIE. Après des améliorations nettes dans la dernière décennie, l'accroissement notable de 5% de la demande mondiale d'énergie primaire en 2010, sous l'effet de la reprise économique de 2009, a porté les émissions de CO<sub>2</sub> à un nouveau pic.

L'effort à fournir reste donc important et urgent. Même si la France et l'Europe se sont engagées dans un programme ambitieux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et en particulier le CO<sub>2</sub>, il est vital d'intensifier les efforts menés. L'objectif national du « facteur 4 »<sup>13</sup>, qui ramènerait notre pays à un niveau d'émissions inférieur à 2 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> par habitant en 2050 est cohérent avec la modélisation retenue par l'Union Européenne, qui cible une diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre en 2020. Pourtant, certains experts et politiques souhaiteraient, devant l'accroissement des menaces, porter l'objectif à 30%, estimant que cet effort supplémentaire serait viable si nous dépassions la crise actuelle et si l'Europe ne restait pas seule à s'imposer une telle discipline, dont le coût est estimé à 81 milliards d'euros.

L'ensemble des secteurs doit donc être mis à contribution mais ni dans les mêmes proportions ni aux mêmes rythmes. Une attention particulière doit être portée aux secteurs où la mise en place d'incitations est difficile : agriculture, transports. L'agriculture doit opérer sa mue entre 2010 et 2030, alors que pour le secteur des transports, la réduction prévisible est faible jusqu'en 2030, mais devrait s'accélérer ensuite – tout en sachant que le nombre total de voitures particulières devrait doubler pour atteindre près de 1,7 milliard en 2035.

## La biodiversité, un chantier qui a peu progressé

La deuxième tension à laquelle le monde actuel doit faire face est l'érosion de la biodiversité, sujet déjà au cœur des préoccupations en 1992 et qui s'est aggravé depuis.

---

<sup>12</sup> Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook – Résumé* (2011).

<sup>13</sup> Le « facteur 4 » correspond à l'objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation ne dépassant pas 2 degrés Celsius.

« [...] Les Parties contractantes,

*Conscientes de la valeur intrinsèque de la diversité biologique et de la valeur de la diversité et de ses éléments constitutifs sur les plans environnemental, génétique, social, économique, scientifique, éducatif, culturel, récréatif et esthétique, [...]*

*Notant qu'il importe au plus haut point d'anticiper et de prévenir les causes de la réduction ou de la perte sensible de la diversité biologique à la source et de s'y attaquer, [...]*

*Soulignant qu'il importe et qu'il est nécessaire de favoriser la coopération internationale, régionale et mondiale entre les Etats et les organisations intergouvernementales et le secteur non gouvernemental aux fins de conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments, [...] »*

**Convention sur la diversité biologique, Nations Unies, 1992 (extraits du Préambule)**

« Le Sommet de Johannesburg recommande une série de mesures pour réduire la pauvreté et protéger l'environnement – Ces mesures portent sur plusieurs domaines d'activités, en particulier l'eau, la santé, l'énergie, l'agriculture et la diversité biologique

*Le Sommet mondial pour le développement durable a clos ses travaux ce soir en adoptant une Déclaration politique et un Plan de mise en œuvre de dispositions qui portent sur un ensemble d'activités et de mesures à prendre afin d'aboutir à un développement qui tienne compte du respect de l'environnement. Ce faisant, le Sommet qui a vu la participation de plus d'une centaine de chefs d'Etat et de gouvernement et de plusieurs dizaines de milliers de représentants gouvernementaux et d'organisations non gouvernementales a abouti, après plusieurs jours de délibérations, du 26 août au 4 septembre, à des décisions qui portent, entre autres, sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique. [...]*

*[...] Protection et gestion des ressources naturelles*

*[...] Pour parvenir à une réduction importante du rythme actuel de l'appauvrissement de la biodiversité d'ici à 2010, des ressources financières et techniques nouvelles et supplémentaires devront être allouées aux pays en développement. Ils préconisent la négociation et la mise en place d'un régime international propre à promouvoir et assurer un partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques. [...] »*

**Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 2002**

La troisième session de la Convention sur la diversité biologique (2010) a fait le constat que l'objectif de réduire de manière importante l'appauvrissement de la diversité biologique avant 2010 n'avait pas été atteint<sup>14</sup>, engagement pourtant renouvelé lors du Sommet de Johannesburg en 2002. C'est donc désormais en 2020 qu'un nouveau rendez-vous a été fixé, à l'issue de la Conférence mondiale sur la diversité biologique qui s'est tenue à Nagoya (Japon) en octobre 2011. L'objectif annoncé est clair : enrayer la disparition des espèces. La route est cependant longue car les pressions sur la biodiversité ne cessent d'augmenter. Entre 12 et 15% des groupes de vertébrés, d'invertébrés et de végétaux ciblés sont menacés d'extinction à l'échelle mondiale<sup>15</sup>. Dans l'Union Européenne, c'est près de 25%

<sup>14</sup> Avant-propos du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, in *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, 3<sup>ème</sup> édition (2010), Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal.

<sup>15</sup> Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (2010), 3<sup>ème</sup> édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*. Montréal, 94 pages.

des espèces animales, y compris les mammifères, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les papillons, qui sont menacés d'extinction, alors que 88% des stocks halieutiques sont surexploités ou fortement réduits.

Pour la communauté scientifique dans son ensemble, cinq grandes causes liées à l'activité humaine sont à l'origine de l'érosion de la biodiversité : la modification des habitats, la surexploitation des ressources, les pollutions à l'azote et au phosphore, les espèces invasives et le changement climatique. Beaucoup moins « intégrée » aux politiques publiques que le changement climatique, la perte de biodiversité exige des politiques fortes. Dans le rapport du Conseil d'analyse stratégique (CAS), *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*<sup>16</sup>, l'une des recommandations est « d'accorder aux impacts sur la biodiversité un même poids et un même niveau de précision que ceux accordés aux gaz à effet de serre dans les études d'impact des projets, l'évaluation environnementale des plans et programmes et dans les études d'impact des projets de loi transmis par le gouvernement au Parlement. »

## Eau

1,1 milliard d'êtres humains manquent d'eau aujourd'hui. Un tiers de la population mondiale (2,6 milliards) vit dans des zones où il existe une insuffisance en eau alors que 884 millions d'êtres humains n'ont pas accès à l'eau potable salubre. La demande en eau double chaque année, soit deux fois plus vite que la croissance de la population. L'offre en eau ne satisferait que 60% de la demande mondiale dans vingt ans. En 2025, 18 pays auront une demande en eau supérieure à leurs ressources et 58 pays (64% de la population) subiront des stress hydriques. Les Nations Unies prédisent que dès 2025, trois milliards d'individus (et sans doute quatre milliards en 2050) seront confrontés à la rareté de l'eau, ce qui aura pour conséquences des désordres politiques et des conflits majeurs.

*1. La présente Convention a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.*

*2. Pour atteindre cet objectif, il faudra appliquer des stratégies intégrées à long terme axées simultanément, dans les zones touchées, sur l'amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état, la conservation et une gestion durable des ressources en terres et en eau, et aboutissant à l'amélioration des conditions de vie, en particulier au niveau des collectivités.*

**Article 2 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (17 juin 1994)**

---

<sup>16</sup> *Les aides publiques dommageables à la biodiversité*, rapport de la mission présidée par Guillaume Sainteny, Conseil d'Analyse Stratégique, La Documentation française, 2012.

## Des enjeux nouveaux qui appellent des solutions innovantes

Au-delà de la chute de biodiversité et de l'épuisement des ressources en eau, qui ont fait l'objet d'une vigilance particulière depuis le Sommet de Rio en 1992 et pour lesquels les solutions ont avancé (très lentement), c'est plus largement la raréfaction de nombreuses ressources, une volatilité des cours des matières premières sur les marchés mondiaux et une augmentation régulière de leur prix qui posent problème. Ressources épuisables (hydrocarbures), surexploitées (halieutiques) ou objets de conflits d'usages (terres arables), la gestion de ces ressources suppose aujourd'hui des efforts importants de la part des instances nationales et internationales. La pénurie de ressources est particulièrement ressentie dans les secteurs économiques qui forment la base de l'alimentation humaine (pêche, agriculture, eau douce) et dans le secteur de l'énergie, mais elle touchera bientôt d'autres domaines comme les technologies de l'information et de la communication (TIC) ou les énergies renouvelables, deux domaines grands utilisateurs de métaux rares.

### Agriculture

Selon l'OCDE, l'agriculture « de loin le principal utilisateur d'eau, est aussi en grande partie responsable de sa pollution. Selon les projections [...], la production mondiale de cultures vivrières de base augmentera de 48% et la production animale de 46% d'ici à 2030. La part des pays de l'OCDE sera importante, en particulier s'agissant des produits animaux (37% en 2030 pour nourrir 17% de la population mondiale). Si aucune politique nouvelle n'est mise en place, la conversion des espaces naturels en terres agricoles demeurera un facteur essentiel de perte de biodiversité. Suivant les politiques actuelles, les superficies consacrées aux cultures énergétiques devraient augmenter de 242% entre 2005 et 2030. »<sup>17</sup>

### Terres rares

Les chiffres sont édifiants : le cours des terres rares a bondi de 500 à 2.000% en un an ! La « consommation » mondiale en terres rares est actuellement de 125.000 tonnes par an et devrait progresser de 50% d'ici à 2015. Si ces minerais, dont l'extraction est très polluante, sont disséminés dans le monde entier, c'est la Chine qui en produit la quasi-totalité. Le gouvernement chinois a décidé, en 2010, de contingenter la production et l'exportation de ces minerais et exportera 30.000 tonnes de terres rares en 2011, contre 50.000 tonnes en 2009, ce qui a d'ores et déjà conduit le département américain de l'Energie à annoncer des pénuries dès 2015. Le renforcement des filières de recyclage est indispensable pour faire face au risque de pénurie et à l'utilisation politique de ces ressources. La recherche d'autres territoires que la Chine pour l'exploitation est aussi à l'étude.

### Energie

L'humanité consomme environ 11 gigatonnes équivalent pétrole d'énergie primaire par an, dont 80% d'origine fossile (pétrole, charbon et gaz). Cette demande est en croissance forte, sous l'action combinée de la montée démographique et du rattrapage énergétique des pays en voie de développement. Si, en 2050, le monde compte 9 milliards d'individus alignés sur le niveau de

---

<sup>17</sup> Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2030, OCDE, 2008.

consommation moyen européen, il faudrait tripler la consommation actuelle d'énergie. Et même s'il semble que cette perspective ne se réalisera pas, la demande devrait augmenter d'environ un tiers d'ici à 2035, générant une hausse importante des émissions de gaz à effet de serre. Les pays hors OCDE représenteront 90% de cette demande (30% uniquement pour la Chine). En 2035, la Chine aura confirmé sa position de premier consommateur mondial d'énergie (70% de plus que les États-Unis alors que la consommation énergétique par habitant d'un Chinois sera toujours 50% inférieure à celle d'un Américain). Selon les scénarios de l'AIE, « *la demande de produits pétroliers s'accroît et passe de 87 millions de barils par jour (Mbj) en 2010 à 99 Mbj en 2035* », tandis que « *la poursuite des politiques actuelles entraînerait une augmentation de la consommation de charbon de 65% d'ici à 2035* »<sup>18</sup>.

Face à cette demande croissante, la sécurité des approvisionnements énergétiques pose un réel problème, comme le soulignait, dès 2007, un rapport du département recherche et développement d'EDF : « *Lorsque les tensions mondiales se concrétiseront, chaque région du monde sera dans l'obligation d'élaborer des plans d'urgence, en s'appuyant sur ses ressources propres.* »<sup>19</sup> L'énergie va devenir structurellement plus chère, ce qui est une menace pour la stabilité économique et pour la paix. Les énergies fossiles ne seront plus ni abondantes ni bon marché et les coûts de l'électricité vont également aller croissant. Enfin, la part des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) restera certainement dominante mais devrait décliner dans la consommation mondiale (de 81% en 2009 à 75% en 2035) en raison de la hausse des prix et des efforts des gouvernements pour promouvoir d'autres sources d'énergie.

### Une démographie qui modifie les équilibres

Un autre facteur à prendre en compte concerne la démographie et ses conséquences sociales et économiques (explosion démographique au Sud ou vieillissement et baisse des populations européennes ou japonaises). La modification qualitative et quantitative de la population mondiale aura un impact important sur les économies des différentes régions du globe.

Sous l'effet d'une baisse de la fécondité et d'une augmentation de la longévité, la population d'un nombre grandissant de pays vieillit rapidement. D'ici à 2050, la moitié de l'accroissement de la population mondiale sera due à la hausse de la population âgée de 60 ans ou plus, alors que le nombre d'enfants de moins de 15 ans diminuera légèrement. Le Japon, par exemple, en tête des pays vieillissant le plus vite, devrait avoir plus de 40% de personnes âgées de plus de 65 ans à l'horizon 2050. En France, l'INSEE estime que ce taux avoisinera un tiers. Quant à la Chine, qui a eu une démographie galopante jusqu'à la politique de l'enfant unique instaurée en 1980, elle va être confrontée à un vieillissement accéléré de sa population, cumulé à un déséquilibre grandissant entre les hommes et femmes (le ratio actuelle des naissances est de 1,19 homme pour 1 femme), avec toutes les conséquences possibles (pénurie de main d'œuvre, explosion du nombre d'hommes célibataires, tensions sociales, aggravation majeure des problèmes de santé non suivis...) pour un pays qui devrait atteindre son pic démographique en 2030-2035.

D'une façon générale, dans un monde globalement vieillissant, les générations du *baby boom* arrivant désormais au terme de leur vie active, il est nécessaire de modifier en profondeur tous les secteurs

---

<sup>18</sup> Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook – Résumé* (2011).

<sup>19</sup> Yves Bamberger et Bernard Rogeaux, « Quelles solutions des industriels peuvent-ils apporter aux problèmes énergétiques ? », *Revue de l'Énergie*, N°575, janvier-février 2007.



d'activités pour s'adapter à cette situation. Le vieillissement global de la population des pays « riches » (ou en passe de le devenir) pose de nombreux problèmes sociaux et économiques qui ne pourront être résolus sans jouer sur les complémentarités démographiques entre les différentes régions de la planète.

Mais les modifications démographiques ne touchent pas que les pays développés. Dans les pays en voie de développement, même si la courbe de croissance de la démographie s'est infléchie ces dernières années et va continuer à baisser fortement dans l'avenir, au point de voir régulièrement révisées à la baisse les perspectives de la démographie mondiale à l'horizon 2050 (actuellement estimée à 9,3 milliards, selon la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies), l'accroissement de la population pose de nombreux problèmes, à commencer par l'adaptation de l'habitat.

### Un urbanisme accéléré

Le rapport du Comité de prospective du Comité 21, *La ville, nouvel écosystème du XXI<sup>e</sup> siècle*, rappelle qu'« en 2007, la majorité des citoyens de la planète habite dans une ville et les prévisionnistes tablent sur 65% de la population mondiale en 2050. Les défis que va relever la gestion de la ville du XXI<sup>e</sup> siècle sont donc de taille »<sup>20</sup>. Ainsi, pour la première fois, plus de la moitié de la population mondiale réside-t-elle désormais dans les villes. Or celles-ci sont responsables de 75% de la consommation énergétique et d'autant d'émissions de carbone. L'explosion démographique et l'urbanisation croissante accélèrent le besoin énergétique mondial, mais elles poussent aussi à repenser la façon de vivre la ville, en particulier dans les pays émergents. Par exemple, la population urbaine de l'Inde est passée de 290 millions en 2001 à 340 millions en 2008 et atteindra 590 millions en 2030. L'Inde va devoir bâtir 700 à 900 millions de mètres carrés résidentiels et commerciaux par an pour faire face à sa croissance, ce qui nécessitera 1,2 billion de dollars pour construire 350 à 400 kilomètres de métro et jusqu'à 25.000 kilomètres de nouvelles routes par an.

Selon ce rapport, la question cruciale est de savoir comment adapter la ville à l'homme et non l'inverse : « Dès lors, la réflexion sur de nouveaux modes de vie en ville s'impose. Comment rendre la ville à la fois plus viable et plus vivable ? Comment rendre la ville acceptable d'un point de vue environnemental et comment rendre l'environnement urbain plus confortable pour l'homme ? Autrement dit, comment adapter la ville à l'homme et non l'inverse ? Cette question se pose depuis des décennies, mais elle prend une dimension particulière à l'aune des nouveaux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle que sont notamment l'explosion démographique, le changement climatique et la demande exponentielle des mobilités. [...] Mais avec une vision de l'urbain comme un écosystème, la ville peut devenir le lieu de résolution de ses propres difficultés et enjeux. Car c'est bien au niveau de la ville que l'on gère la densité, que s'organisent les rencontres, que se développe l'espace public, que l'on résout les questions de transport, d'énergie ou de qualité des bâtiments. La ville devient alors un objet positif. Ce n'est pas une idée très courante encore aujourd'hui, car les vieux réflexes négatifs tournés vers les nuisances sont encore très forts. La ville, écosystème en pleine évolution, doit être « durable » pour ne pas exploser en de multitudes de systèmes déréglés... »<sup>21</sup>

---

<sup>20</sup> La ville, nouvel écosystème du XXI<sup>e</sup> siècle – Ville, Ville, réseaux, développement durable, rapport du comité de prospective du Comité 21, 2011-2012.

<sup>21</sup> La ville, nouvel écosystème du XXI<sup>e</sup> siècle, op. cit.

## Un accroissement des inégalités

Pour répondre à la croissance démographique et ses besoins en ressources, la production d'aliments et de biocarburants nécessite d'augmenter de 10% la superficie des terres cultivées à l'échelle mondiale, aggravant ainsi la perte d'habitats naturels et l'épuisement des ressources en eau. La poursuite de l'appauvrissement de la biodiversité risque de limiter la capacité de la Terre à fournir les précieux services écosystémiques sur lesquels reposent la croissance économique et le bien-être humain. Nourrir neuf milliards d'individus est un défi politique et organisationnel plus que technologique, puisque, selon un rapport de la FAO, « *l'agriculture produit 17% de calories de plus par personne aujourd'hui qu'il y a trente ans, malgré un accroissement démographique de 70%* »<sup>22</sup>.

La tension générée par la démographie est d'autant plus importante qu'elle se cumule avec la pauvreté dans le monde et l'accroissement des inégalités sociales. La FAO rappelle que « *d'après les chiffres de la Banque mondiale, l'augmentation des prix des aliments, en 2010-2011, a jeté près de 70 millions de personnes dans l'extrême pauvreté* »<sup>23</sup>. La faim a frappé surtout l'Asie, qui compte le plus grand nombre de malnutris en valeur absolue (580 millions de personnes) et l'Afrique avec le plus fort taux (30% de la population, soit 240 millions de personnes). Or, sur ces deux continents, qui seront aussi les plus peuplés en 2050, les rendements céréaliers moyens sont dramatiquement faibles : 28 quintaux par hectare en Asie et 13 en Afrique subsaharienne, contre 50 en moyenne dans les pays développés. D'ici à 2050, ce serait deux à trois milliards de personnes de plus qui pourraient se retrouver dans la pauvreté.

Un autre problème majeur concerne le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'électricité, source de développement, nombre qui demeure extrêmement élevé et représente quelque 20% de la population mondiale, soit 1,3 milliard d'humains. Près de neuf milliards de dollars ont été investis en 2009 à l'échelle mondiale afin de donner accès aux services énergétiques modernes à des populations qui en étaient privées jusque là, mais il faudrait investir chaque année plus de cinq fois ce montant, à savoir 48 milliards de dollars, pour réussir à donner à tous l'accès à l'énergie en 2030. L'accès universel à l'énergie en 2030 est un objectif fondamental annoncé par le Secrétaire général de l'ONU<sup>24</sup>. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) indique « *qu'à ce jour, 1,3 milliard d'individus n'ont pas d'électricité et 2,7 milliards utilisent toujours la biomasse traditionnelle pour la cuisson des aliments. L'investissement nécessaire pour parvenir à assurer un accès universel s'élève à 3% de l'investissement énergétique total d'ici à 2030. Sans cet investissement supplémentaire, la situation en 2030 n'aura pas beaucoup changé par rapport au monde d'aujourd'hui et aura même empiré en Afrique subsaharienne.* »<sup>25</sup> L'accès universel en 2030 ferait augmenter de moins de 1% la demande mondiale de combustibles fossiles et les émissions de CO<sub>2</sub> qui y sont associées, un chiffre dérisoire au regard de sa contribution au développement humain et au bien-être.

---

<sup>22</sup> *Réduction de la pauvreté : le rôle déterminant du financement de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural*, document préparé à l'occasion de la Conférence sur le Financement du Développement, Monterrey (Mexique), 18 au 22 mars 2002 (FAO, FIDA, Programme alimentaire mondial).

<sup>23</sup> FAO, Prix des denrées alimentaires – De la crise à la stabilité, à l'occasion de la journée mondiale de l'alimentation, 16 octobre 2011.

<sup>24</sup> *L'ONU veut garantir l'accès universel à l'énergie durable d'ici à 2030*, dépêche du Service d'information des Nations Unies, 16 février 2012.

<sup>25</sup> Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook – Résumé* (2011).

## Vers une nouvelle humanité ?

L'accroissement des inégalités va devoir composer avec la diffusion des technologies, facteur de progrès mais aussi de fracture lorsqu'elle n'est pas partagée. Le monde n'a jamais vécu une telle accélération technologique. Au rythme actuel, cette accélération pourrait avoisiner au cours du XXI<sup>e</sup> siècle l'équivalent de vingt mille ans de progrès technologiques. Selon les experts interrogés par Ray Hammond dans le cadre de son rapport prospectif « *Le monde en 2030* »<sup>26</sup>, l'intelligence artificielle pourrait égaler l'intelligence humaine (entre 2025 et 2035) pour la dépasser rapidement ensuite. On évoque aussi les technologies dites « *joker* », technologies qui émergent sans que l'on puisse les imaginer aujourd'hui. Comment, dès lors, prédire les évolutions possibles ? Déjà, les innovations technologiques convergent, se combinent, s'hybrident entre elles, pour transformer durablement nos façons d'être et de vivre. Ainsi, l'acronyme NBIC désigne-t-il la convergence de quatre technologies : la Nanotechnologie qui permet de travailler au niveau moléculaire ; la Biotechnologie qui correspond à l'ensemble des sciences du vivant ; les sciences de l'Information qui incluent la science informatique ; la Cognition qui correspond aux sciences du cerveau, qui vont de la psychologie aux neurosciences jusqu'à l'intelligence artificielle.

Selon Jean-Michel Cornu, directeur scientifique de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), « les concepteurs d'interfaces, les roboticiens s'intéressent à la psychologie et au cerveau pour faciliter l'interaction avec les machines ; les progrès de l'informatique accélèrent la maîtrise des sciences du vivant, comme le séquençage du génome et bientôt sa synthèse. Les puces RFID, qui peuvent se glisser partout, y compris en nous, renouvellent la notion d'accès aux informations. Quant au "web sémantique", il est soutenu par une profonde réflexion issue des sciences cognitives et de l'intelligence artificielle sur la nature même de la pensée et du langage. »<sup>27</sup> Cette convergence de technologies n'est pas sans poser des problèmes éthiques fondamentaux qui sont abordés différemment selon les cultures. Aux USA, l'objectif à long terme de la convergence NBIC ne concernerait pas tant la maîtrise de la matière que la possibilité de modifier les capacités physiques et intellectuelles des êtres humains et d'imaginer la création de transhumains... D'ailleurs, dans l'objectif d'anticiper ces ruptures et leurs conséquences pour les transformer des opportunités, la FING a publié en février 2012, un document où elle recense 19 scénarii de rupture, parmi lesquels on retrouve celui de « l'augmentation humaine comme nouvelle frontière ».<sup>28</sup>

Sans aller jusque là, la modification potentielle de la nature même de l'humain pourrait amplifier fortement les déséquilibres sociaux. En Europe, les orientations des politiques de recherche semblent plus ancrées dans un projet de développement économique et social et dans la résolution de questions d'intérêt général. Elles visent à apporter des solutions concrètes à des problèmes de régulation énergétique, de surveillance environnementale, de gestion des systèmes de transports, de diagnostic médical, de prothèses, d'outils techniques pour faire face à des handicaps, etc.

C'est là que la notion de développement humain doit prendre un autre sens, plus philosophique, que ce que cette notion recouvre habituellement dans les rapports internationaux.

---

<sup>26</sup> Ray Hammond, *Le monde en 2030*, éditions Yago, 2008.

<sup>27</sup> Jean-Michel Cornu, présentation de la journée « *NBIC pour les TIC – Une journée pour comprendre les enjeux de la prochaine révolution technologique* », organisée par la FING, Université René Descartes, 25 avril 2007.

<sup>28</sup> « *Questions numériques 2012-2013 – Le temps des ruptures ?* », Cahier d'enjeux, Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), février 2012.

## Un basculement géopolitique

Autre facteur capital de mutation de notre société globalisée, le basculement géopolitique vers l'Asie et plus marginalement vers l'Amérique du Sud. La puissance démographique et le poids économique, alliés à une volonté politique de se servir de leurs nouvelles ressources pour acquérir une puissance globale, font désormais de la Chine et de l'Inde un pivot essentiel des affaires du monde. En 2010, 83 pays en développement ont atteint un taux de croissance par habitant équivalent au double de celui des 34 pays membres de l'OCDE (contre seulement 12 dans les années 1990). Cette croissance a favorisé l'émergence de classes moyennes qui, dans les pays hors OCDE comme la Chine, l'Inde, la Russie, le Brésil ou encore l'Afrique du Sud représentent en 2012 la moitié du total mondial de cette catégorie de population. En 2030, on estime que ce chiffre atteindra 80%, soit quatre milliards de personnes qui appartiendront à la classe dite « moyenne ».

L'avenir de la croissance mondiale repose donc sur les classes moyennes des pays émergents au pouvoir d'achat grandissant. Cela implique, pour les pays en développement, de « *tenir compte des attentes de ces classes moyennes et de leur contribution à la cohésion sociale* » prévient l'OCDE<sup>29</sup>. Le raisonnement est simple : le centre de gravité de l'économie mondiale se déplace d'Ouest en Est et du Nord au Sud. On assiste à une envolée économique des BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et certains experts prédisent que l'Afrique pourrait, à son tour, « décoller » vraiment. Mais il faut aussi noter que beaucoup d'experts considèrent que la crise occidentale met en péril cette croissance, ce que tendent à confirmer des signes de ralentissement détectés en Chine ou en Inde, qui expliquent par ailleurs que la Chine puisse paraître disposée à un soutien des économies européennes.

Tous ces facteurs cumulés sont autant de risques mais aussi d'occasions de construire l'avenir.

En raison de ces urgences et de ces incertitudes, les réticences sont encore fortes à penser le « temps long », *a fortiori* dans la période actuelle où un ensemble de crises s'entrechoquent en une crise systémique majeure. Les contraintes de financement des États, cumulées aux contraintes actuelles de revenu et de crédit des ménages, limitent à la fois les investissements dans les infrastructures et l'habitat durable et les capacités de consommation et donc de renouvellement des biens de consommation énergétivores ou d'habitat. L'intégration du développement durable doit donc passer aussi par des grands chantiers initiés par les États. Or, la crise économique induite par la dette des États crée un contexte d'économies structurelles peu propice au lancement de nouveaux plans d'investissements pourtant indispensables afin de réformer les infrastructures, les transports, le bâtiment, etc. Dans ce contexte, bâtir des stratégies de croissance sobres en ressources passe par plusieurs engagements, plus ou moins incontournables, et des partis-pris politiques forts.

Les interrogations autour de l'écologie, dans les années 1990, se concentraient sur la technologie qui se pose, aujourd'hui encore, en « sauveur » de l'économie, en particulier « verte », et c'est dans cette direction que regardera la Conférence « Rio+20 ». Pourtant, les questions qui se posent aujourd'hui sont plus aiguës et plus complexes. Les solutions pour proposer un nouvel imaginaire, un nouveau cadre de travail collectif, doivent trouver leur source dans d'autres valeurs. C'est à notre croyance en un humanisme concret et positif que nous allons être confrontés, notamment parce que nous sommes et serons beaucoup plus nombreux.

---

<sup>29</sup> *La cohésion sociale dans un monde en mutation*, Rapport de l'OCDE, novembre 2011.

## 1. QUELLE TRANSITION VERS UNE ECONOMIE VERTE ?

C'est dans le prolongement de la crise de 2008 que sont apparus, dans les institutions internationales, à l'ONU, à l'OCDE, deux nouveaux concepts, la « croissance verte » puis l'« économie verte ». La croissance verte est d'abord présentée comme une façon de sortir de la crise financière, en utilisant les technologies de l'environnement ou « cleantechs », qui vont créer de nouveaux emplois, tout en réduisant l'intensité carbone de la production.

Rapidement, la sémantique s'est orientée sur « l'économie verte », concept plus complet que celui de « croissance verte », puisque la définition adoptée par les Nations Unies est celle d'« *une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources* »<sup>30</sup>. Dans cette acception, l'économie verte ne se réduit donc pas à la seule lutte contre le changement climatique ou à des technologies plus propres, elle serait aussi la mise en œuvre du développement durable dans l'activité économique.

Ce concept d'économie verte a suscité de vifs débats lors des préparatifs de la Conférence « Rio+20 », certaines délégations craignant, par exemple, qu'il induise une privatisation de la nature et des ressources naturelles ou que l'on associe l'économie verte au commerce et aux conditionnalités financières. Des ONG porteront d'ailleurs ce discours à Rio, d'autant que le Brésil, du fait de sa puissance, fait l'objet de jalousies de la part de beaucoup d'États d'Amérique du Sud. Malgré ces réticences, l'économie verte suscite de nombreux espoirs car elle apparaît pouvoir combiner trois avantages majeurs : apporter une réponse aux défis climatiques et énergétiques futurs, favoriser une sortie de crise, permettre l'émergence à plus long terme d'un nouveau chemin de croissance.

Dans son périmètre maximal, le marché vert mondial pourrait ainsi atteindre à moyen terme 4.500 milliards de dollars, dont la moitié hors des domaines spécifiques de la protection des milieux et des énergies renouvelables.

Mais si l'économie verte porte les promesses d'un découplage entre croissance économique, usage des ressources et impact sur les écosystèmes grâce au développement de nouveaux produits, processus, services ou fonctions, sa capacité à amorcer un nouveau chemin de croissance à long terme reste cependant plus controversée. Les divergences apparaissent dès que l'on s'interroge sur les trajectoires de transformation et les stratégies qu'il convient de poursuivre, tant au plan technologique qu'économique ou social. Schématiquement, deux grandes approches de la transition vers une économie verte coexistent aujourd'hui :

- la croissance permettrait d'atteindre l'horizon du « verdissement » en attachant aux ressources devenues rares un système de rémunérations et des droits de propriété ou d'usage dans le futur, ainsi qu'un prix aux atteintes faites à l'environnement (coûts de dépollution, de préservation, de régénération), où l'État interviendrait pour corriger les imperfections du marché à travers l'instauration de nouvelles réglementations, de taxes ou de systèmes de permis.

- ce processus de « verdissement » impliquerait de renoncer à la croissance exclusivement quantitative au profit d'un développement qualitatif : la nécessité de conserver le capital naturel impose des limites incontournables à la croissance allant vers des économies quasi stationnaires ou

---

<sup>30</sup> Vers une économie verte – Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, Synthèse à l'intention des décideurs, PNUE, 2011.

même décroissantes. C'est la question posée par Nicolas Hulot : « *Quel modèle économique est compatible avec la réalité physique du monde? Peut-on prospérer sans croître ?* », reprenant ici les thèses de Tim Jackson.

Tout modèle de transition vers une économie verte porte donc en germe une forte indétermination sociale et politique. Quelles sont alors les conditions pour une transition écologique de l'économie ? Quels scénarii peut-on envisager ?

Au regard de l'étendue du thème « *Transition vers une économie verte* », le groupe de travail du Comité de prospective dédié à ce thème a souhaité limiter le champ prospectif à « *la transition vers une économie sobre en ressources et en particulier une économie décarbonée* » même si cela doit conduire à mettre entre parenthèses certains sujets tels que la réduction de l'impact de la pollution sur la santé, par exemple.

En effet, pour des raisons de simplicité et d'universalité de la mesure, il faut accepter que l'indicateur principal de cette économie reste le CO<sub>2</sub>, sans renoncer à une certaine radicalité de posture : si l'on se donne pour objectif une forte réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, une véritable révolution économique et un changement radical de société sont impératifs.

Toutefois, en appui de cet indicateur principal, la mise en place de nouveaux indicateurs qualitatifs – qui intègrent le bien-être collectif et pas seulement la croissance économique et remplacent le PIB, inadapté au changement de paradigme – est indispensable. Ces indicateurs nouveaux ont déjà fait l'objet de nombreux rapports et propositions<sup>31</sup>. Ils commencent également à se mettre en place au niveau des organisations, avec la nouvelle norme internationale de responsabilité sociétale, ISO 26000, et les articles de la loi Grenelle 2 sur le reporting extra-financier des entreprises et collectivités locales.

### 1.1.L'enjeu : accélérer la transition

Le groupe de travail est parti du postulat que la transition est déjà entamée mais, à l'heure où les politiques publiques privilégient encore trop les stratégies économiques de la croissance de court terme, où l'argumentation développée par Nicholas Stern (les bénéfices d'une action forte et précoce sur le changement climatique sont supérieurs aux coûts) ne suffit pas à convaincre les politiques, il faut trouver les moyens d'accélérer cette métamorphose et identifier les leviers pour évoluer vers un modèle décarboné et économe en ressources car les changements sont beaucoup trop lents par rapport aux enjeux environnementaux et aux modifications structurelles de la relation de l'homme à la nature. Lester R. Brown qui dirige l'*Earth Policy Institute*, s'appuyant sur l'exemple de la restructuration de l'économie industrielle américaine en quelques mois, lors de la seconde guerre mondiale, pense qu'il serait possible de réorganiser l'économie mondiale de l'énergie durant la présente décennie, à condition d'une énorme mobilisation à une vitesse de temps de guerre<sup>32</sup>. Cette hypothèse, intellectuellement séduisante, ayant peu de chances de se réaliser, sauf danger grave et imminent, le groupe de travail a préféré dégager deux axes de travail autour de l'accélération de la

---

<sup>31</sup> Cf. notamment : *Rapport de la Commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social*, Joseph E. Stiglitz, Amartya Sen, Jean-Paul Fitoussi, septembre 2009, <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr> ; Better Life Index, OCDE, <http://oecdbetterlifeindex.org/fr/>

<sup>32</sup> Lester R. Brown, *Le plan B – Pour un pacte écologique mondial*, éditions Calmann-Lévy, novembre 2007.

transition : la mise sous contrainte carbone de l'économie et la massification des changements, c'est-à-dire la mise à disposition du plus grand nombre, à des conditions économiques acceptables, de produits et services durables, de techniques « propres », etc.

### 1.1.1. La mise sous contrainte carbone de l'économie pour accélérer la transition

L'accélération de la transition nécessite la mise sous contrainte carbone de l'économie, véritable levier de changement, car cette contrainte est positive et facteur de créativité et de progrès. Pour favoriser les technologies propres et les produits verts, la création de nouvelles taxes et la généralisation des logiques bonus-malus, afin d'internaliser les externalités environnementales, rétabliraient la vérité des prix et permettraient que ces produits et services ne restent pas plus onéreux que leurs équivalents moins écologiques. De même, il semble illogique de maintenir des subventions publiques à des secteurs dommageables à l'environnement (énergies fossiles par exemple).

La contrainte peut résulter de différents facteurs :

- elle peut s'imposer « naturellement », comme dans le cas d'une catastrophe écologique telle que Fukushima, qui a modifié en profondeur le rapport des Japonais à leur consommation en énergie. Les Japonais ont en quelque sorte « internalisé » la catastrophe en s'auto-contraignant à une baisse drastique de leur consommation électrique.

- elle peut être le résultat d'une démarche politique basée sur un débat démocratique, comme l'Allemagne qui se met sous contrainte carbone (amélioration de l'efficacité énergétique pour réduire les consommations, développement important des énergies renouvelables), tout en arrêtant le nucléaire.

- elle peut être aussi une décision liée à la lutte contre une pollution devenue tellement importante, comme en Chine, qu'elle peut devenir source de troubles sociaux et de diminution de la compétitivité de l'économie.

### 1.1.2. Comment faciliter l'acceptation de la contrainte ?

Alors que le contexte actuel des négociations internationales est plutôt défavorable à un accord imposant des contraintes économiques fortes pour lutter contre le changement climatique, comment faciliter l'acceptation de ces contraintes à tous les niveaux (États, territoires, entreprises, particuliers) ? La compétition internationale « féroce » sur les ressources et l'énergie et l'augmentation importante de leur prix seront certainement des moteurs puissants de la transition vers une économie sobre et décarbonée, une compétition entre nations qui nécessitera plus de supranationalité pour imposer les contraintes.

Mais il faudra aussi soutenir le changement. Le changement, tant au niveau individuel qu'au niveau des organisations, est souvent vécu comme un « petit drame » nécessitant un processus de deuil. La lutte contre le mimétisme, cause d'immobilisme, est également un facteur possible d'accélération de la transition. Comme l'explique le paléanthropologue Pascal Picq, beaucoup d'entreprises se distinguent par un « *management lamarckien* » caractérisé par une culture de la conformité et un certain autoritarisme, alors que les entreprises « *darwiniennes* », comme Facebook ou Google par exemple, ont développé une philosophie marquée par une culture de chercheur, de « *l'essai-erreur* », bref, pragmatique. Or, un système s'adapte d'autant mieux qu'il est capable de produire de

l'innovation et de la diversité. Par exemple, si l'on retrace la jeune histoire du télétravail en France, on s'aperçoit que ce sont surtout les directions des relations humaines des entreprises qui ont freiné son développement au nom de visions traditionnelles des modes de travail.

Les conditions d'une transition socialement juste devront également être mises en place. L'acceptation de la transition et de ses contraintes passe par la nécessaire compensation sectorielle des perdants. En effet, alors que de nouveaux secteurs vont émerger et se développer, d'autres secteurs, très liés à l'économie carbonée, vont pâtir de ces changements profonds, voire disparaître. Tous les secteurs économiques vont subir de profondes mutations. Il faut dès lors permettre à ceux qui vont souffrir des évolutions et perdre leur emploi de se former pour trouver un autre emploi dans cette nouvelle économie. Il faut réaliser, selon la formule de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), une « *transition juste* », alliant découplage et équité. La CES a d'ailleurs adopté en octobre 2009, juste avant le Sommet de Copenhague sur le climat, une résolution intitulée « *Changement climatique, nouvelles politiques industrielles et sorties de crise* ». Son vice-président, Joël Decaillon, précise que cette résolution fait suite à une étude de la CES qui montre que « *la production d'acier et d'énergie va doubler dans le monde dans les vingt ans qui viennent. La croissance mondiale va donc rester extrêmement forte [...]. Cette croissance demande une véritable mutation technologique si l'on veut répondre aux objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. En étudiant plus particulièrement les secteurs de la construction et du transport, ce rapport confirme qu'il existe effectivement des opportunités d'emploi mais qu'il y a aussi des zones où l'emploi pourrait être réduit. On ne peut donc pas présenter le changement climatique en seuls termes d'opportunités d'emplois et il faut commencer par développer une gestion prévisionnelle de l'emploi pour gérer les transitions. [...] Une grande mutation est également nécessaire en ce qui concerne l'emploi et la formation, et pas seulement pour les « green jobs », mais pour tous les emplois industriels et de services en Europe [...]. Nous insistons sur la mise en place de plateformes technologiques européennes articulant PME-PMI, grandes industries, mais aussi inter-secteurs industriels. [...] Une transition sociale juste impose également la mise en place de véritables négociations sociales à tous les niveaux avec des instruments pour cette négociation, des financements nécessaires, des formations nouvelles pour aider à la transformation de l'emploi.* »<sup>33</sup>

En France, le Commissariat général au développement durable (CGDD) a confié une étude aux cabinets Syndex et Alpha sur la « *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie dans le contexte d'une économie verte* »<sup>34</sup>. Cette étude démontre qu'il ne pourra y avoir de transition écologique de l'économie sans sécurisation des parcours professionnels et sans dialogue social. Alors que seuls les secteurs de l'industrie et de l'énergie ont été étudiés, les deux cabinets estiment qu'environ 10% de la population active du secteur marchand sont concernés à un titre ou à un autre par cette mutation qui va supposer plus que des ajustements à la marge des profils professionnels de ces travailleurs. Finalement, le CGDD en arrive à la conclusion que la transition de notre économie ne se fera que si trois conditions sont remplies simultanément : la mise en œuvre d'une réelle politique industrielle ; la sécurisation des parcours professionnels ; l'articulation du dialogue social au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du

---

<sup>33</sup> Interview de Joël Decaillon, in La lettre de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), N°93, décembre 2009.

<sup>34</sup> Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie dans le contexte d'une économie verte, Syndex et Groupe Alpha, CGDD, avril 2011.



territoire.

L'acceptation de la transition devra aussi passer par une approche « par le haut » (« *top down* »), c'est-à-dire basée sur l'action des États nationaux et sur des accords internationaux, qui devront bâtir des stratégies de croissance sobres en ressources, stratégies soumises à une série de conditions que le PNUE a décliné dans son rapport déjà cité<sup>35</sup> : « *la mise en place de cadres réglementaires solides ; la priorité accordée aux dépenses et investissements publics dans les domaines qui favorisent la conversion écologique des secteurs économiques ; la limitation des dépenses dans les domaines qui épuisent le capital naturel ; le recours à la fiscalité et aux instruments économiques pour modifier les préférences des consommateurs et promouvoir l'innovation et les investissements verts ; l'investissement dans le renforcement des capacités et la formation ; le renforcement de la gouvernance internationale.* »

## 1.2. Développer des politiques publiques de RSE

Longtemps, a prévalu l'idée que la responsabilité sociale des entreprises (RSE) était du seul ressort des acteurs économiques privés puisque ce concept rassemblait l'ensemble des initiatives volontaires, au-delà des obligations réglementaires. Mais l'autorégulation s'est avérée souvent déficiente, tardive et unilatérale. Après la pression des ONG, les entreprises subissent désormais celle des États qui ne veulent plus ni supporter des coûts environnementaux, ni tolérer des comportements sociaux et des évasions de revenus profitant aux intérêts d'actionnaires extraterritoriaux. Les politiques publiques de RSE sont issues de cette préoccupation des États de concilier l'encouragement des entreprises avec la prise en compte d'intérêts publics et la nécessité d'inventer une régulation pragmatique et négociée.

La RSE est un réel facteur de compétitivité. Le site Internet du gouvernement danois affichait, en 2008, en introduction d'un « plan RSE », l'explication suivante : « *A travers ce plan d'action, le gouvernement encourage un développement qui intègre encore plus d'entreprises danoises travaillant activement dans l'optique d'une responsabilité sociale orientée vers les métiers, ce qui permet de s'assurer que le Danemark ainsi que les compagnies danoises participent à la croissance responsable. Ainsi, le plan d'action a pour but d'aider les entreprises danoises à recueillir les fruits de leur leadership en matière de RSE. Parallèlement, le plan d'action vise à renforcer le rayonnement international du Danemark et de ses entreprises dans ce domaine.* » Un plan similaire a été adopté par le gouvernement allemand fin 2010 sur proposition d'un Conseil national de la RSE énonçant que la qualité RSE va renforcer la qualité légendaire des productions du pays.

Le dialogue engagé depuis trois ans par la Diplomatie française sur les concepts de RSE avec plusieurs pays émergents majeurs (Brésil, Chine et Inde) a donné à la France une place internationale toute particulière, attestée par le revirement de position de la Chine dans la négociation ISO 26000 suite à la médiation française. Une demande de collaboration a également été adressée à la France par la puissante organisation patronale brésilienne Ethos pour la préparation de la Conférence « Rio+20 », et l'OCDE sollicite une introduction auprès des réseaux français en Chine pour amorcer un dialogue avec ce pays.

---

<sup>35</sup> *Vers une économie verte – Pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*, Synthèse à l'intention des décideurs, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), 2011.

La France a également été sollicitée par le Global Social Compliance Programme<sup>36</sup>, organisme privé engagé dans un processus d'harmonisation des méthodes d'audit des fournisseurs – où le groupe Carrefour joue un rôle fondateur et important – pour une introduction auprès de gouvernements de pays émergents, et par la GIZ<sup>37</sup> pour des actions communes de promotion de la RSE en Chine.

La RSE est aussi un espoir de nouvelle donne sociale Pour Jean-Jacques Rosé, chercheur associé au Centre Norbert Elias (EHESS-CNRS), vice-président de l'ADRESE, « *ces nouvelles formes de gouvernance laissent augurer d'une possible mutation de la RSE en un paradigme de transformation du compromis social : l'espérance de passer d'une économie de l'accumulation à une économie de préservation, [...] de catalyser les énergies pour répondre aux défis planétaires de la globalisation.* »

C'est dans cet esprit de nouvelle gouvernance de la RSE, qu'en octobre 2011, la Commission Européenne a présenté une nouvelle stratégie sur la responsabilité sociale des entreprises. La Commission soutient que, pour s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, les entreprises doivent avoir « *engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base.* ». L'objectif est à la fois de renforcer l'impact positif des entreprises – par exemple par la création de nouveaux produits et services bénéficiant à la société et aux entreprises elles-mêmes – et de limiter et prévenir leurs effets négatifs.

La Commission souligne l'importance des politiques nationales et infranationales en matière de RSE. Elle invite les États membres de l'Union Européenne à établir ou à mettre à jour pour mi-2012 leurs plans visant à promouvoir la RSE. Elle confirme son intention de présenter une nouvelle proposition législative sur la communication par les entreprises d'informations sociales et environnementales. Enfin, elle met l'accent sur le rapprochement des conceptions européenne et mondiale de la RSE et sur une nécessaire convergence entre les principales initiatives internationales :

- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les dix principes du Pacte mondial des entreprises (*Global Compact*) des Nations Unies ;
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- la déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, adoptée par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (Organisation internationale du Travail, 2006) ;
- la norme d'orientation sur la responsabilité sociale ISO 26000 qui, selon Corinne Gendron, professeur à la Chaire de RSE et développement durable de l'Université de Québec à Montréal, entraîne une nouvelle perspective de l'entreprise et de son rôle dans l'économie et la société en rupture avec le modèle fordiste et qui devrait être citée par les juges comme évolution du droit coutumier international et reprise par les ONG comme outil de dialogue. De son côté, Olivier

---

<sup>36</sup> Global Social Compliance Programme (programme de conformité sociale mondiale) :

<http://www.gscpnet.com/>

<sup>37</sup> GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit. La GIZ est une entreprise de coopération internationale pour le développement durable qui déploie ses activités sur tous les continents (<http://www.giz.de/>).

Dubigeon, président de *Sustainway*, estime que cette nouvelle norme de responsabilité sociétale des organisations (RSO) conduira à ce que « *les organisations seront évaluées en fonction du soin qu'elles ont vis-à-vis des autres. Ce qui met la RSO dans une logique transactionnelle, dans une dimension collaborative au sein de la transaction qui oblige à comprendre le monde avec les lunettes de l'autre.* »

- Cette convergence nécessaire des normes se double de la convergence entre comptabilité financière et comptabilité extra-financière, à laquelle travaille l'IIRC (*International Integrated Reporting Committee*) au niveau international et qui est, en France, un objectif de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Cette comptabilité unifiée sera déterminante pour un reporting totalement fiable, avec une mesure comparable et générale, dans une même zone, dans un même secteur, sur des enjeux définis, permettant à la fois de jauger la « création de performance sociétale » ou encore la « création de valeur partagée » (selon la formule de Michael Porter<sup>38</sup>) de l'entreprise et d'en évaluer les conséquences.

Selon Jean-Jacques Rosé, ce sont ces convergences qui vont provoquer une accélération systémique qui autorise « *la reconstruction d'une RSE paradigmatique d'un nouveau compromis social du capitalisme* ».

Comme le remarque l'ambassadeur Michel Doucin<sup>39</sup>, presque aucune des normes de RSE élaborées au cours de la dernière décennie n'est issue d'une initiative française (exception faite de la *Cement Sustainability Initiative* portée par Lafarge dans le cadre du WBCSD<sup>40</sup> et du Global Social Compliance Programme). Les réflexions et travaux engagés en 2010 et 2011 à la fois par l'OCDE<sup>41</sup> et les Nations Unies<sup>42</sup> n'ont suscité que peu d'intérêt parmi les organisations patronales françaises et guère plus de la part des ministères concernés – ce qui est aussi le cas, de façon générale, des précédentes négociations qui, depuis une dizaine d'années, dans des enceintes non classiques, sont restées très majoritairement « hors champ » de l'attention patronale et administrative. Les *Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme*<sup>43</sup>, initiés par les gouvernements américain et anglais dès 2000, ont stigmatisé les entreprises françaises en les écartant au prétexte à peine avoué qu'elles n'étaient pas capables de tenir le type d'engagements demandés.

De la sorte, certaines dispositions de la loi Grenelle 2 et de son (toujours) projet de décret d'application concernant le reporting risquent d'être en décalage avec les standards internationaux que la diplomatie française a négociés simultanément (droits de l'Homme, chaîne d'approvisionnement, parties prenantes, etc.).

---

<sup>38</sup> Michael E. Porter, professeur à l'Université d'Harvard, professeur Honoris Causa du Groupe HEC.

<sup>39</sup> Ambassadeur chargé de la bioéthique et de la responsabilité sociale des entreprises au Ministère des Affaires étrangères et européennes (France).

<sup>40</sup> WBCSD : *World Business Council for Sustainable Development* (Conseil Mondial des entreprises pour le Développement Durable).

<sup>41</sup> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – Le pouvoir des consommateurs, OCDE (mise à jour, mai 2011).

<sup>42</sup> Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer », Nations Unies, 21 mars 2011.

<sup>43</sup> *The Voluntary Principles on Security and Human Rights*, <http://www.voluntaryprinciples.org/>

### **Une initiative publique exemplaire pour encourager la RSE**

Le *Transparency Benchmark* a été initié, en 2003, par le ministère des Affaires économiques, de l'Agriculture et de l'Innovation des Pays-Bas. Il vise à stimuler la transparence des 500 plus grandes entreprises et organisations sociales du pays en matière de responsabilité sociale et environnementale à travers la production de rapports de qualité sans passer par la réglementation. Ces travaux ont pour prolongement l'organisation d'un prix, le Crystal, attribué conjointement par le ministère et par la *Dutch Professional Association of Accountants*, qui récompense les rapports de RSE jugés les plus informatifs. Cet instrument dynamique de RSE volontaire a pour objectifs de pousser au respect des meilleures pratiques internationales et de faciliter un dialogue effectif entre les organisations les plus importantes du pays et leurs parties prenantes. Enfin et surtout, il permet d'évaluer les entreprises sur la base de la transparence des informations communiquées au grand public.

### **Économie verte et changements de *business models* : deux exemples**

#### ***Bouygues Immobilier : un modèle économique transformé par la réglementation « verte »***

Avec les nouvelles contraintes réglementaires liées au Grenelle 2, le groupe Bouygues, dont le cœur de métier était d'être un « simple » constructeur, a vu l'opportunité d'étendre son métier d'origine au-delà de la vente d'immeubles en proposant des services destinés à leur exploitation « durable » : une façon de créer de la valeur pour l'entreprise tout en répondant aux demandes des parties prenantes. En effet, comme le souligne le directeur développement durable, Fabrice Bonnifet, « *la construction durable, ce n'est pas uniquement travailler sur l'enveloppe du bâtiment, mais sur son usage. Il est évident que pour un constructeur il y a là de nouvelles perspectives, de nouveaux métiers, de nouvelles activités. Et pour tous les acteurs du secteur, c'est une révolution qui s'annonce.* » En matière énergétique comme pour l'ensemble des fonctions de confort, un constructeur comme Bouygues va passer d'une garantie de moyens à une garantie de résultats. Cette garantie de résultats nécessitera la définition d'un contrat entre le constructeur, le gestionnaire du site et les utilisateurs. Ainsi le groupe développe des solutions de domotique 2.0 pour que l'interaction entre le bâtiment et l'utilisateur soit la plus ergonomique possible. Même dans les pays émergents, où les contraintes réglementaires sont moindres, le groupe commence à vendre des bâtiments à énergie positive (15% plus chers), en se positionnant sur le coût global, construction plus exploitation, et les économies de charge réalisées (25% et au-delà). Grâce à la contrainte du Grenelle, il a donc été possible au groupe Bouygues de développer des avancées technologiques, utiles pour créer des produits d'exportation.

#### ***SNCF : un modèle économique changé par la nouvelle demande de mobilité durable***

Selon Jean-Louis Jourdan, directeur développement durable de la SNCF, la mobilité de demain sera territoriale, avec une offre simplifiée mais demandant une hyper-sophistication du *back office* : comme dans le monde des télécoms, les clients achèteront des forfaits de mobilité territoriale. Pour une somme mensuelle, chacun pourra ainsi acheter la possibilité de se déplacer, quelque soit le mode de transport utilisé. Si l'offre est simple, en revanche, l'articulation des différents modes de transport, la gestion de la complexité des rapports entre les entreprises et les autorités organisatrices, les systèmes de compensation des inter-acteurs mobiliseront des technologies de l'information de plus en plus élaborées. Cette évolution change le métier de la SNCF, passant de transporteur à agrégateur de mobilité durable. Elle devra en effet assurer également les « derniers kilomètres » non ferroviaires. Dans une mobilité « de bout en bout », il lui faudra articuler le parcours principal en train et les modes futurs de transport (covoiturage, location de vélos, véhicules électriques, taxis propres). La SNCF va également étendre des services de proximité dans les gares : conciergeries électroniques, crèches, médecins, coiffeurs « minute », tout ce qui peut faciliter la vie quotidienne des usagers, mais également des services orientés « développement durable », comme les « paniers fraîcheur Ile-de-France » lancés en partenariat avec les AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne). Avec l'augmentation du prix de l'énergie, la SNCF travaille également sur des scénarii de démobilité, afin d'anticiper les changements de comportement des Français d'ici vingt ans, notamment de possibles changements d'attractivité de régions par rapport à d'autres qui pourraient entraîner des modifications d'orientation importantes en termes de flux de personnes.

### 1.3. Développer les initiatives de la société civile

À côté de cette approche « par le haut », gouvernementale et intergouvernementale, de nombreuses initiatives, issues de la société civile, incarnent d'autres points de vue que l'on pourrait qualifier de « *bottom up* » (de bas en haut). Ce sont encore des « signaux faibles », liés aux nouvelles formes alternatives d'économie et souvent basés sur Internet et les réseaux sociaux : économie collaborative, de partage (ex. : la location de voiture entre particuliers), économie de fonctionnalité (payer pour l'usage sans être propriétaire). Ce sont également toutes les initiatives de relocalisation économique : circuits courts, AMAP, monnaies complémentaires...

Pour accélérer la transition, il faut faire émerger plus vite ces signaux faibles. Il faut également faire en sorte que les petites initiatives locales et sans visibilité puissent construire de nouveaux systèmes. C'est un véritable « *scaling-up* » (terminologie onusienne que l'on peut traduire par « changement d'échelle ») général qui doit être mis en place, pour passer d'initiatives isolées, de marchés de niche, à une « massification » des bonnes pratiques, afin que l'économie verte devienne la généralité (*mainstream*).

#### 1.3.1. Consommer sans posséder

Il y a plus de dix ans, dans *L'âge de l'accès*, Jeremy Rifkin<sup>44</sup>, prophétisait l'arrivée imminente d'un nouvel âge du capitalisme et d'une société fondée sur l'accès aux biens : « *Le rôle de la propriété est en train de subir une transformation radicale. Les conséquences de cette révolution sont d'une conséquence et d'une portée fondamentale pour notre société. [...] D'ici à 25 ans, l'idée même de propriété paraîtra singulièrement limitée, voire complètement démodée. [...] C'est de l'accès plus que de la propriété que dépendra désormais notre statut social.* » Dix ans plus tard, *Time Magazine* consacrait la consommation collaborative comme l'une des dix idées qui vont changer le monde. Selon John Elkington<sup>45</sup>, ce qui effraie aujourd'hui l'industrie automobile, c'est que les jeunes sont nettement moins enclins à posséder une voiture que les générations précédentes entraînant le développement de formes de partage de véhicules, comme le site Zilok qui propose de louer des voitures à des particuliers.

#### **L'avènement de l'économie de fonctionnalité**

Une croissance durable est-elle incompatible avec l'économie de production de masse qui utilise toujours plus de ressources naturelles ? Devant les limites prochaines de ces ressources, la question se pose de savoir si nous allons progressivement passer d'une économie de production de masse à une économie de fonctionnalité où l'enjeu n'est plus de détenir un bien mais de disposer d'un service : c'est Michelin qui facture les kilomètres parcourus par les camions équipés de ses pneus au lieu de les vendre ; c'est Xerox ou Lexmark qui facturent les photocopies à l'unité, au lieu de vendre ou de louer les machines ; c'est JCDecaux qui loue des Vélib' au lieu de vendre des vélos. Pour Dominique Bourg, animateur du groupe 6 du Grenelle Environnement, « *Promouvoir des modes de*

---

<sup>44</sup> Jeremy Rifkin, *L'âge de l'accès – La révolution de la nouvelle économie*, éditions La Découverte, septembre 2000.

<sup>45</sup> John Elkington, cofondateur, en 1994, du premier cabinet de conseil en stratégie de développement durable britannique, SustainAbility.

*développement écologique favorables à la compétitivité et à l'emploi* », l'économie de fonctionnalité est l'un des moyens de découpler croissance économique et utilisation des ressources. En effet, en plus de diminuer les consommations de matière et d'énergie, en maximisant l'utilisation de l'équipement ou du produit, l'économie de fonctionnalité représente la fin de l'obsolescence programmée (le fabricant, qui loue et entretient, a intérêt à optimiser la durée de vie du produit) et favorise la prise en charge du cycle de vie complet par le producteur qui sera aussi celui qui devra traiter la fin de vie de son produit. Enfin, l'économie de fonctionnalité favorise également l'emploi de proximité en développant des emplois de service (entretien notamment) non délocalisables.

Dans une étude prospective sur l'économie de fonctionnalité, menée par des étudiants du Mastère Spécialisé « Management du Développement Durable » d'HEC, avec le cabinet Goodwill et la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, le pronostic à vingt ans montre des marges de progression variables, mais globalement intéressantes pour cette nouvelle forme d'économie. Cette étude est basée sur le découpage de la consommation des ménages selon les besoins humains qui fait apparaître quatre catégories dominantes : « j'habite », « je me nourris », « je me déplace », « je prends soin de mon corps et de ma santé », qui représentent plus de 60% de la consommation des ménages. Alors que certains secteurs non négligeables comme « je m'éduque » sont déjà à presque 100% dans un mode d'économie de fonctionnalité, d'autres n'y sont pas mais ont un fort potentiel de progression comme « je me loge » (73%), « je me déplace » (38%), « je prends soins de mon corps et de ma santé » (29%). Selon cette étude, certains secteurs n'ont qu'une faible marge de progression pour passer en économie de fonctionnalité. C'est le cas de la catégorie « je me nourris » (7%). Pour confirmer ce potentiel, on pourrait citer l'exemple du marché de l'autopartage étudié par le cabinet Xerfi<sup>46</sup>, marché qui se « cherche » encore mais dont l'industrialisation démarre. Avec l'arrivée de grands acteurs de la mobilité depuis trois ans, le nombre d'utilisateurs a été multiplié par cinq et pourrait dépasser 140.000 personnes d'ici à 2015, selon le scénario imaginé par Xerfi. Le chiffre d'affaires du secteur serait alors multiplié par six pour atteindre 75 millions d'euros dans quatre ans. Une progression qui s'explique par le statut symbolique de la voiture qui perd régulièrement de sa valeur, notamment auprès des jeunes générations urbaines, mais aussi par l'apport des technologies car la facilité d'usage, de réservation et d'accès est la clef de voûte du modèle, selon cette étude.

De son côté, dans son rapport sur l'économie de fonctionnalité<sup>47</sup>, la Fondation Concorde voit d'abord le développement de cette forme d'économie dans le cadre des produits et services BtoB (*business to business*). Elle fait sept recommandations pour la développer, dont :

- autoriser l'affectation en dépenses susceptibles de bénéficier du crédit d'impôt recherche des dépenses d'innovation liées à l'économie de fonctionnalité ;
- créer un cadre juridique et financier approprié par une réforme du droit de la location ;
- mettre en place des financements structurés et des garanties bancaires pour ce modèle économique de services, qui nécessite de financer un stock important de produits à louer.

---

<sup>46</sup> L'autopartage en France à l'horizon 2015 – Potentiel de croissance, forces en présence et modèles de développement, XERFI Research, novembre 2010.

<sup>47</sup> L'économie de fonctionnalité – Vers un nouveau modèle économique durable, Fondation Concorde, novembre 2010.

## **La montée de la consommation collaborative**

Selon le site [www.collaborativeconsumption.com](http://www.collaborativeconsumption.com), « la consommation collaborative correspond au fait de prêter, louer, donner, échanger des objets via les technologies et les communautés de pairs ». Ce mouvement comprendrait des plates-formes mondiales comme eBay, des secteurs comme le prêt entre particuliers (Zopa) ou les plates-formes de partage de voitures (Zipcar).

Il y a plusieurs formes de consommation collaborative : celles où l'on achète en commun, de manière groupée, un bien ou un service pour obtenir le plus souvent un prix ; celles où les gens se prêtent, se donnent ou s'échangent des biens et services plutôt que de les acheter. Ces services transforment un bien de consommation en un moyen de rencontrer ses voisins, ou encore de passer la nuit chez d'autres habitants plutôt qu'à l'hôtel. Ils font passer du produit au sens de la communauté et recréent du lien. La consommation collaborative amorce également un tournant culturel, dans la mesure où elle est entièrement basée sur la confiance et la réputation (ex. : la notation et les critiques des consommateurs pour créer un sentiment de confiance entre les participants et éliminer les participants non fiables).

Selon le spécialiste français de cette nouvelle économie, le blogueur Antonin Léonard ([www.consocollaborative.com](http://www.consocollaborative.com)), existerait déjà une centaine d'initiatives relevant des formes nouvelles d'échanges entre particuliers (partage, troc, échange, location) ainsi que de nouveaux styles de vie collaboratifs comme le *crowdfunding* (financement de projets en faisant appel à un grand nombre de personnes ordinaires : internautes, réseaux de contact, amis, etc.), le *coworking* (type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture), le *colunching* (inviter ses amis et/ou (mieux) les amis de ses amis, ceux que vous n'avez jamais rencontrés, en général *co-workers* comme vous, sur le temps de la pause déjeuner).

Récemment, le magazine *Fast Company* évaluait l'économie de partage à 100 milliards de dollars – et ce, seulement pour le partage entre particuliers, qui ne tient pas compte des entreprises proposant des systèmes de fonctionnalité (autopartage traditionnel, Vélib, location). Les startups de la consommation collaborative du monde entier sont en train de trouver des idées créatives pour surmonter les obstacles et construire des entreprises de partage qui gagnent de l'argent. Cette ingéniosité attire les investisseurs. Par exemple, la startup de location de voitures entre particuliers RelayRides a levé dix millions de dollars, embauché un CEO<sup>48</sup> de premier niveau et vient de signer un partenariat avec *General Motors*.

Antonin Léonard propose la création d'un *Collaborative Fund* (premier fonds d'investissement spécialisé créé aux USA par Craig Shapiro) à la française et la création d'une startup du partage, qui réaliserait une levée de fonds collaborative auprès de sa communauté, comme Regioneo, startup lyonnaise (annuaire qui référence producteurs et artisans du terroir français) qui a choisi de délaisser les canaux habituels de la levée de fonds pour se tourner vers des particuliers, sur une plate-forme comme Wiseed, qui applique le *crowdfunding* au financement des startups les plus prometteuses en incitant chacun à faire un investissement en ligne à partir de 100 €.

---

<sup>48</sup> CEO : Chief Executive Officer (équivalent du Président directeur général en France).

Comme le souligne la sociologue Monique Dagnaud, spécialiste des nouveaux médias et des cultures jeunes, dans un article intitulé « *La génération du Net révolutionne les usages culturels* »<sup>49</sup>, « *la révolution des nouvelles technologies de l'information offre des outils inédits et performants pour fonctionner dans la société. J'y vois une rupture anthropologique.* ».

### 1.3.2. Développer l'économie de proximité

Selon un projet d'avis voté par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), en septembre 2010, l'économie de proximité pourrait apporter une réponse aux défis majeurs de la société française, en animant les territoires, en créant du lien social et de l'emploi, en protégeant l'environnement. En effet, avec ses déplacements courts et ses emplois locaux, l'économie de proximité contribue à la valorisation de la qualité de vie locale et à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, en remettant en cause le modèle fondé sur des transports toujours plus nombreux. Selon son rapporteur, Pierre Martin, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA), « *l'économie de proximité se définit d'abord comme un mode d'organisation de l'économie autour de la relation directe : relation des entreprises avec les consommateurs, relations entre entreprises, ancrage dans la vie locale.* »

Le rapport différencie deux types d'économie de proximité :

- « *l'économie « présenteielle » : économie marchande de biens et services résidentiels, activité non marchande de services centrés sur la satisfaction des besoins vitaux des populations, touristes inclus ;*

- « *l'économie à dominante productive fondée sur la rencontre entre activités économiques : l'installation de plusieurs entités sur un même site permet des effets de synergie et une mutualisation des moyens qui sont sources de compétitivité accrue.* »

Selon le CESE, l'économie de proximité tiendrait une place centrale dans notre économie. Elle représentait, selon l'INSEE, 40% de l'emploi salarié en France en 2005 : on comptait 16,3% des exploitations agricoles faisant de la vente directe, dont 47% avec transformation des produits, et ce dans toutes les filières. Cette économie est soutenue par les nouvelles tendances de consommation comme les *Locavore*, le mouvement « *slow food* », les AMAP<sup>50</sup>. Devant la progression de ce courant, la grande distribution s'adapte, mettant en place des acheteurs dans les régions pour proposer des produits locaux. Un modèle économique hybride entre grands groupes et économie de proximité est ainsi en train de se mettre en place.

La crise financière a fragilisé les territoires industriels et a mis en lumière une meilleure résistance des territoires résidentiels tournés vers une économie de services. Le rapporteur de cet avis, Pierre Martin, en appelle donc à la mobilisation des territoires qui « *doivent engager une action qui s'inscrit dans une vision stratégique à long terme* ».

Pour développer cette économie de proximité, le projet d'avis du CESE suggère la signature de conventions à l'intérieur de chaque territoire, afin de coordonner les différents acteurs en présence, à l'image des dispositifs de type clusters, grappes, pôles d'excellence rurale, pôles d'innovation propres au secteur de l'artisanat, ou encore systèmes productifs locaux (SPL) initiés à la fin de années 1990

---

<sup>49</sup> <http://lexpansion.lexpress.fr>, 27 octobre 2011.

<sup>50</sup> AMAP : Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, créées en 2001 et qui étaient déjà 1200, fin 2009.



pour mutualiser les ressources et outils des entreprises : la centaine de SPL aujourd'hui labellisés représente 18.000 entreprises et 530.000 emplois directs.

Le projet d'avis conclut que l'un des grands enjeux des prochaines années sera d'imaginer de nouvelles interrelations entre économie de proximité et globalisation, car les territoires sont déjà fortement intégrés dans les flux mondiaux. Cela pourra se faire en valorisant les produits et les savoir-faire des territoires, qui peuvent être un facteur de compétitivité et d'ouverture à l'international. Enfin, il préconise d'inventer des partenariats inédits avec les nouveaux entrants que sont la grande distribution en centre-ville et la vente en ligne, pour assurer le maintien, voire l'essor, des acteurs « historiques » de proximité, mais aussi pour rapprocher l'économie de proximité de l'économie sociale.

### 1.3.3. Les « Fab Labs », une rupture technologique et sociétale majeure ?

Ce n'est pas de la science-fiction : les imprimantes 3D existent déjà, même si elles sont réservées à un usage limité et industriel. Elles vont permettre à chacun, selon ses besoins, de construire des objets physiques à partir d'un modèle virtuel conçu grâce à un logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) : pièces de remplacement, jouets, articles de cuisine, etc. Aujourd'hui, surtout affaire de « geeks », l'impression 3D pourrait connaître une destinée similaire au PC, selon Jeff Bezos, l'un des fondateurs d'Amazon. HP va lancer une imprimante 3D/scan et il en existe déjà pour l'industrie, à des prix encore très élevés (plus de 10.000 €). Pour le moment, les matériaux de base de ces imprimantes sont limités : essentiellement du plastique. De plus, la fabrication des objets est longue : 1 heure par centimètre ! Mais les promoteurs de ces imprimantes pensent que, d'ici une dizaine d'années, tout le monde pourrait avoir une imprimante 3D chez soi et produire aussi bien des objets électroniques que du métal ou du tissu. Cette possibilité de fabrication personnelle rendrait alors obsolète le circuit traditionnel de production/distribution. Rien de moins !

Dans un premier temps, une utilisation partagée pourrait se développer, sans pénétrer chaque foyer. On verrait ainsi se développer des « Fab Labs » (*Fabrication laboratory*) de quartier. La ville de Barcelone a ainsi exprimé la volonté de devenir la première « Fab city » avec dix « Fab Labs » répartis dans chaque quartier contre quatre actuellement. Se développerait ainsi une manière totalement nouvelle de produire et de consommer, mélange d'hyperlocal et de high-tech.

### 1.3.4. Des monnaies complémentaires pour relocaliser l'économie

Pour Bernard Lietaer, économiste, spécialiste mondial des monnaies dites « complémentaires », l'innovation monétaire devrait apporter « *plus de changements dans les quinze prochaines années que depuis le début de l'ère industrielle* ». Ces monnaies complémentaires ont souvent été créées en refus du fonctionnement économique et financier mondial. Elles sont fondées sur l'échange, parfois sur la solidarité ou sur des valeurs de troc. Elles permettent une réelle relocalisation. Elles se veulent « riches », en opposition à des monnaies de rareté.

Les devises locales, selon Bernard Lietaer, seront un outil essentiel dans la construction sociale du XXI<sup>e</sup> siècle : « *Je n'affirme pas que ces devises locales vont ou devraient remplacer les devises nationales ; c'est pourquoi je les appelle devises "complémentaires". Les devises nationales, générant de la compétition, auront toujours un rôle dans le marché compétitif mondial. Je crois, cependant, que les devises complémentaires locales sont bien mieux adaptées pour développer des économies*

*coopératives, locales.* » Pour lui, les monnaies nationales parfois présentées comme neutres peuvent encourager une escalade de la concurrence et de la compétitivité, souvent au détriment de l'environnement (surexploitation des ressources), de la qualité de vie et de relation avec les autres.

De nombreux exemples démontrent l'efficacité locale de ces monnaies complémentaires. En effet, d'après certains acteurs sociaux réunis lors du premier forum des monnaies alternatives en 2004 en Allemagne, ces monnaies permettraient de faire le saut « *du paradigme de la rareté au paradigme de l'abondance* » parce qu'elles ne se heurtent pas aux problèmes de liquidités que connaissent les monnaies officielles. Ces monnaies complémentaires ont pour but, selon la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire d'Ile de France, « *d'empêcher la spéculation en créant une unité d'échange parallèle servant à rémunérer des services d'utilité écologique, sociale et d'intérêt collectif, de sorte que, l'accumulation de ces unités n'étant pas rémunérée, soient réinjectées dans le circuit économique et social.* »

Toujours selon Bernard Lietaer, il existerait plus de 4.000 expériences de monnaies complémentaires dans le monde, chaque initiative étant différente : certaines ont opté pour un soutien au développement local, d'autres préfèrent orienter la consommation des utilisateurs ou encore soutenir les actions environnementales. L'exemple le plus connu est certainement le *chiemgauer*, né en 2003 en Bavière (Allemagne). En 2009, 2.500 personnes participaient au dispositif et 300.000 *chiemgauer* étaient en circulation. 640 entreprises étaient déjà concernées avec un chiffre d'affaires annuel d'un million de *chiemgauer* (1 *chiemgauer* = 1 euro). Il a été constaté que le *chiemgauer* circule 30% plus vite que l'euro, ce qui favorise fortement les transactions. Le *chiemgauer* a intégré dans son fonctionnement, dès sa création, le principe dit de « monnaie fondante » : il perd 2% de sa valeur tous les trois mois, ce qui limite voire empêche toute accumulation et toute spéculation financière.

Selon le site d'information « Et faits planète »<sup>51</sup>, les monnaies alternatives permettraient d'introduire de nouveaux rapports sociaux au sein de nos sociétés, en particulier occidentales : le *Fureai Kippu* (Japon), s'est développé pour lutter contre l'isolement des personnes âgées ; les *SOL* « engagement » sont acquis en échange du temps consacré à des activités citoyennes (ex. : accompagnement des personnes handicapées, soutien extrascolaire) ; quant au projet soutenu par le programme européen Interreg qui réunit sept villes européennes (dont Dublin, Bristol, Brême), il vise à favoriser la réduction de carbone (les points acquis par des consommations écologiques ne pourront être réutilisés que pour des biens ou des services « verts »).

En dépit des difficultés rencontrées par ces monnaies, Richard Collin estime « *qu'elles font partie d'une réflexion innovante sur biens communs/biens privés et qu'elles correspondent à la nouvelle économie immatérielle dans laquelle nous entrons, basée sur l'information, l'intelligence humaine, alors que nos monnaies nationales correspondent à l'ancienne économie basée sur l'énergie, la matière et les biens de production.* »

---

<sup>51</sup> <http://www.etfaitsplanete.org> : *Des initiatives locales globalisées : les monnaies alternatives*, 26 juillet 2010.

## Une monnaie alternative pour les villes en transition

Un mouvement est apparu en Grande-Bretagne en 2006 : celui des Villes en Transition (*Transition Towns*). Son idée : anticiper l'augmentation des prix de l'énergie et des effets du réchauffement climatique en s'organisant pour créer des lieux de vie structurés de manière résiliente. Pour cela, le mouvement veut réinventer les modes de production et de consommation en relocalisant le maximum de choses. Quatre de ces villes en transition de Grande-Bretagne ont commencé à émettre entre 2007 et 2009 leur propre monnaie, valable uniquement sur leur territoire. Il s'agit des villes de Totnes (où est né le mouvement), Lewes, Stroud et Brixton (dans la banlieue Sud de Londres). Elles sont basées sur quelques principes : une utilisation limitée aux commerces indépendants du territoire ; des commerçants incités à faire des réductions (ou autres avantages) pour les personnes payant en monnaie locale ; une taxe de 5% pour les commerçants souhaitant l'échanger contre des livres sterling ; la monnaie « fond » trimestriellement pour 3% de sa valeur.

### 1.4. Trouver les financements de l'économie verte

Après la crise des *subprimes* en 2008, certains gouvernements ont consacré une part importante de leurs plans de relance à l'économie verte : selon HSBC Global Research (2009), cette part représente 15% de la relance mondiale globale en moyenne, soit 430 milliards de dollars, dont 38% du plan chinois, 12% du plan américain, 80% du plan de la Corée du Sud, 35% en France où la mise en œuvre du Grenelle Environnement prévoit près de 450 milliards d'euros d'investissements dans le développement durable d'ici à 2020, dont 170 milliards d'euros apportés par l'État et les collectivités locales.

Mais, comme le rappelle le rapport « *Financement de la croissance verte* » du Conseil économique pour le développement durable (CEDD), « *si l'évolution récente des investissements propres apparaît encourageante à cet égard, leur multiplication par 4 ou 5 demeure nécessaire d'ici 2030* ». Le rapport souligne également que « *beaucoup d'investissements écologiques créateurs de valeur ne bénéficieraient donc pas assez à leurs promoteurs pour être finançables sans intervention. Pour autant, ceci ne signifie pas qu'ils doivent être réalisés par le secteur public.* »

Il faut aussi désormais intéresser les investisseurs privés à ce secteur « vert », mais toujours selon le rapport du CEDD, citant Alain Quinet et Didier Janci, il faudra dépasser un certain nombre d'obstacles : « *[...] Les marchés financiers sont imparfaits, rendant difficiles à financer les projets de long terme et risqués. Le fort degré d'incertitudes (environnementales, économiques, réglementaires) soulève des difficultés de valorisation du risque qui complique les choix d'investissements. [...] Les États sont sous forte contrainte budgétaire. [...] Pourtant, selon Christian Gollier, « certains épargnants sont prêts à sacrifier une partie de la rentabilité financière contre une rentabilité extra-financière. »*<sup>52</sup>

#### 1.4.1. Développer le capital-risque pour les cleantechs

Comme le souligne Pierre Ducret, président de CDC Climat : « *Beaucoup d'initiatives cherchent des financements et il n'y a pas beaucoup de fonds cleantechs en France.* » En effet, le secteur des

---

<sup>52</sup> Financement de la croissance verte, in « Rapport d'activités 2010 du Conseil économique du développement durable », janvier 2011.

cleantechs (technologies propres) n'était que le troisième (ex-æquo avec celui des logiciels) le plus investi par les capital-risqueurs au second semestre 2010 en France, avec 12% des investissements totaux, soit 63 millions d'euros, selon l'indicateur Chausson Finance. Il arrive nettement après la santé (130 millions d'euros, 24% du total), Internet et l'e-commerce (20%, 109 millions). La crise a évidemment fortement impacté les montants investis dans les cleantechs, particulièrement en capital-risque : début 2009, au plus fort de la crise, les montants investis dans les cleantechs avaient chuté de plus de 40%. Pourtant, malgré cet effondrement qui s'est poursuivi en 2010, les fonds de capital-investissement vers ces technologies propres ont « *un avenir brillant* », selon une étude du cabinet Prequin, qui indique que 31% des personnes interrogées prévoyaient d'investir dans un fonds cleantech en 2011, alors que 8% supplémentaires se disaient intéressées pour investir en 2012<sup>53</sup>. En 2008, c'est 80% du capital-risque américain qui était déjà investi dans l'économie verte. En complément des investissements de l'État (Investissements d'avenir, Fonds Stratégique d'Investissement, ADEME), il faut donc inciter la sphère financière à rattraper son retard pour augmenter les capacités des fonds de capital-risque pour les cleantechs et aider les entreprises du secteur à trouver des investisseurs permettant de renforcer leurs fonds propres.

#### 1.4.2. Développer l'investissement socialement responsable (ISR) pour financer l'économie verte

Selon Vincent Jacob, associé gérant de Crystal Consulting, s'exprimant dans Le Monde du 2 novembre 2011, « qu'il s'agisse du financement des actions cotées, de l'investissement productif, de l'innovation et de la recherche, des PME ou encore des grands chantiers de la transition écologique, les carences sont patentes. Même les investisseurs dits de "long terme" (assureurs, fonds de pension) comme le constate Patrick Artus, se sont détournés du financement d'actifs auquel la durée de leurs ressources permettait en théorie de répondre. Or ces financements à long terme et durables sont indispensables pour renouer avec la croissance et cette croissance le seul moyen de desserrer l'étau de la dette. Les États sans marges de manœuvre budgétaires n'ont le pouvoir que d'impulser le mouvement et s'ils agissent dans ce sens à travers leur politique d'investissements d'avenir, ils doivent plus que jamais se trouver relayés par les acteurs privés, ces fameux investisseurs long terme mais également les banques qui en crédit comme en investissement ont un rôle déterminant à jouer. »

Le rapport du CEDD, précédemment cité, montre aussi que certains épargnants sont prêts à sacrifier une partie de la rentabilité financière contre une rentabilité « extra-financière ». L'État doit donc favoriser le mouvement vers l'investissement socialement responsable (ISR). Pourtant, le marché de l'ISR, bien qu'en croissance – les encours de produits ISR ont progressé de 35% entre fin 2009 et fin 2010 en France, contre 1,7% pour l'ensemble du marché –, reste encore un marché de niche qui ne représente que 2,5% en Europe. Les produits ISR ont donc une marge de progression très importante, d'autant que les particuliers représentent à l'heure actuelle seulement 30% des encours de ce marché, le solde étant entre les mains des investisseurs institutionnels. Comme l'expliquait Bertrand Fournier, président du Forum pour l'investissement responsable (FIR), à l'occasion de la Semaine de l'ISR 2011, cette faible part des particuliers dans l'ISR s'expliquerait notamment par le manque d'implication des distributeurs pour mieux faire connaître les produits. Il serait donc souhaitable d'aller au-delà de ce type de manifestation en organisant de grandes campagnes

---

<sup>53</sup> Bright Future for Cleantech: Investors Continue to Show Their Appetite for Green Investments, Prequin, in Private Equity Spotlight, mars 2011.

d'information citoyenne pour faire connaître et comprendre l'intérêt de l'ISR.

Mais même si cette formule d'épargne via les intermédiaires financiers rencontrait un plus grand succès, son débouché « naturel » en faveur de l'éco-industrie nationale ne serait pas encore assuré. Alors que dans d'autres pays comparables à la France, une part de cet investissement responsable se consacre au développement des éco-entreprises (fonds cleantechs), ce n'est pas encore le cas dans notre pays. Un dialogue doit donc s'ouvrir avec les responsables de ces fonds sur ce point.

#### 1.4.3. Financer l'innovation sociétale « low-tech »

Comme le souligne le rapport du Conseil d'analyse stratégie (CAS) sur la consommation durable, il faut également soutenir l'innovation au service de la consommation durable, souvent basée sur des innovations organisationnelles et de services, dites « low-tech » ; ce type d'innovations « est peu fréquemment brevetable et a peu de chances de bénéficier de financements, à l'image de la pratique de la microbiologie des sols agricoles (recours à une solution ancienne pour diminuer l'utilisation d'intrants phytosanitaires). Il convient donc d'encourager ces innovations par le biais de soutiens publics financiers, technologiques ou réglementaires adaptés. »<sup>54</sup>

### 1.5. Changer les modes de consommation

Au Royaume-Uni, Sainsbury's et Unilever ont réalisé avec l'ONG *Forum for the Future* une étude sur l'évolution des consommateurs, « *Consumers futures 2020 – Scenarios for tomorrow's consumers* ». Le rapport s'ouvre sur un constat : dans les années à venir, le comportement des consommateurs va radicalement changer, notamment par le développement des TIC nomades qui permettent une mise en réseau et un accès à l'information partout et à tout moment. Pour s'adapter les entreprises devront changer leurs *business models* :

« Travailler sur la chaîne de valeur pour trouver de nouvelles solutions. Les fabricants et les détaillants opèrent dans un système complexe, et le défi du passage à une consommation durable est trop complexe pour toute organisation seule. La collaboration étendue en dehors de l'entreprise devient indispensable.

Renforcer les marques locales et la production locale, car ces solutions sont « gagnantes » dans tous les cas. La transparence deviendra la règle, et cela dans tous les domaines de l'entreprise : pour les produits (origine des composants, composition, sous traitants...), les modes de transports utilisés, les pays impliqués, les réglementations et conditions de travail.

Les normes et les standards, notamment pour suivre et quantifier les indicateurs de performance de l'entreprise, seront stratégiques pour de nombreuses entreprises, états et associations de consommateurs.

Enfin il est proposé aux entreprises d'utiliser le marketing pour accélérer la transition vers le commerce durable. »<sup>55</sup>

Il s'agira d'un marketing très différent de ce que l'on a connu jusqu'à aujourd'hui, qui visait, pour une

<sup>54</sup> Pour une consommation durable, Elisabeth Laville, Blandine Barreau, Caroline Le Moign, Dominique Auverlot, Centre d'analyse stratégique, La Documentation française, mars 2011.

<sup>55</sup> *Consumers futures 2020 – Scenarios for tomorrow's consumers*, Forum for the Future, Sainsbury's/Unilever, octobre 2011.

entreprise, à « cibler » ses clients. Selon le blog « Les transports du futur »<sup>56</sup>, l'explosion des données sur internet, notamment avec les systèmes de données ouvertes (open data), va permettre un « *reverse marketing* » : ce sont les consommateurs qui vont cibler le produit ou le service en se basant sur des données fournies par d'autres utilisateurs. Ce *crowdsourcing* (littéralement, approvisionnement par la foule, ou par un grand nombre de personnes), basé sur les avis des consommateurs, aura des conséquences importantes sur l'amélioration des conditions de fabrication (éco-conception des produits, transports, conditions de travail, gestion des déchets...).

Ces évolutions sont sources de peurs et donc de reflexes de défense, mais elles sont inéluctables. Il reste que la loi doit les encadrer, non pas avec les outils juridiques actuels relatifs à la propriété intellectuelle, mais avec de nouveaux codes de partage liés à de nouveaux droits d'usage et d'échange.

### 1.5.1. L'information socio-environnementale pour changer les modes de consommation

Une transition vers une économie verte ne sera pas possible sans un changement fondamental dans les modes de vie et de consommation, faute de quoi les progrès risquent d'être marginaux ou bien annihilés par la hausse de la consommation (le fameux « effet rebond »).

Pour changer les comportements, il faut que les consommateurs aient les informations nécessaires au moment de leurs achats, pour raisonner leur consommation en fonction des critères de durabilité, et qu'ils aient un *feed-back* quantifié de leurs actions et consommations. Pour faciliter la pédagogie du changement, on doit donc rendre plus accessible l'accès à l'information (ex. : applications mobiles), trouver des moyens d'incitation (ex. : cartes de fidélité avec bonus pour l'achat de produits durables), créer des cadres de référence qui permettent à chacun de s'auto-évaluer et de se comparer pour s'améliorer.

Des « poids lourds » mondiaux comme Wal-Mart aux États Unis (avec le « *Sustainable Index* ») et Tesco en Grande-Bretagne (avec l'étiquetage carbone) se sont d'ores et déjà engagés dans la voie de l'étiquetage environnemental des produits. Depuis le 1er juillet 2011, une première expérimentation nationale, lancée par le gouvernement français, est menée afin d'informer le consommateur de l'impact environnemental des produits et de leur emballage. Dans cette expérimentation, regardée de près par l'Union Européenne, les 160 entreprises retenues sont libres de tester toutes les solutions qu'elles souhaitent pour les formats d'affichage : valeurs brutes, notes ou échelles, graphiques. Environ la moitié des entreprises prévoit pour l'instant des modes de communication dématérialisés (Internet, téléphonie, flashcode). L'autre moitié conjugue à Internet d'autres supports : affichage en magasin, sur les produits, sur les emballages, sur des catalogues ou sur les factures.

Greenext a industrialisé la production des ACV (analyses de cycle de vie) et donc de l'information sur l'impact socio-environnemental des produits. Cette PME, spécialiste du calcul, de l'analyse et de l'affichage de l'impact socio-environnemental des produits de consommation, a créé une base de données comprenant le profil environnemental de 500.000 produits de consommation courante distribués en France. Cette base est un outil de « *benchmark* » (comparaison) qui offre la possibilité aux entreprises de se positionner, de piloter leurs démarches d'amélioration et de suivre les progrès réalisés sur leurs marchés. En accès libre sur internet et smartphones, elle devient un répertoire de la

---

<sup>56</sup> Site Les transports du futur : « Le "reverse marketing" utilisant le tsunami des données, le consommateur reprend la main – Quelles conséquences dans le domaine des transports ? », 11 août 2011.

consommation durable pour les consommateurs.

De telles initiatives préfigurent l'émergence d'une « intelligence écologique collective » et constituent les premiers outils d'aide à la décision pour accélérer la transition vers une économie verte et équitable.

### **1.5.2. L'open data pour changer la relation consommateur/producteur**

Dans le projet « MyData », initié par le gouvernement britannique, plus de vingt grandes entreprises se sont engagées à partager avec leurs clients les données qu'elles possèdent sur eux. Ces données seront fournies de manière réutilisable et portable, comme c'est le cas aujourd'hui des « open data » issues d'organismes publics. Cette expérimentation est une révolution dans la relation consommateur/producteur qui peut devenir un outil puissant pour aller vers une consommation durable. En effet, le programme favorise l'émergence d'applications destinées à permettre aux individus de tirer bénéfice de leurs propres données, depuis l'analyse de la composition de leur budget, jusqu'à la mesure de leur bilan carbone, permettant alors de mieux gérer leur consommation individuelle en achetant plus « vert », moins « carboné », en rapprochant de manière anonyme leur profil de ceux d'autres individus, ou d'une moyenne, pour comparer l'impact de leurs choix, en réunissant des consommateurs aux besoins similaires pour obtenir des propositions adaptées de la part d'une entreprise (consommation collaborative).

## 2. FAIRE DE L'AGENDA 21 L'OUTIL DU XXI<sup>e</sup> SIECLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

De Rio au Séquestre, en passant par la Scandinavie, l'Asie du Sud-Est et le Québec, nombre de gouvernements locaux ont initié leur Agenda 21 local à partir du chapitre 28 d'Action 21. Sur l'ensemble de ces territoires, ces démarches ont permis de mettre des préoccupations globales de développement durable à l'agenda politique des gouvernements locaux. Mieux, elles ont initié une nouvelle manière de penser et de gouverner les territoires en tant qu'outils de partage et d'animation d'un projet de développement durable local. Ainsi, elles ont rendu l'échelle territoriale la plus pertinente pour la mise en œuvre du développement durable, face ou aux côtés des États.

Vingt ans après Rio, subsiste un héritage fort des priorités et principes d'actions énoncés dans ce document d'orientation. Celui-ci a généré des communautés d'actions autour d'enjeux spécifiques du développement durable (comme le Water Agenda 21 en Chine, les Agenda 21 pour la construction durable dans les pays en développement, l'Agenda 21 de la culture en Europe) et des communautés d'acteurs déclinant l'Agenda 21 à leur échelle (États, collectivités locales, écoles, entreprises, associations, familles).

La contagion positive des Agenda 21 locaux à travers les pays, les cultures et les contextes socioéconomiques ne s'est pas faite sans mutation ni réinterprétation. Programmés pour s'adapter aux spécificités du territoire sur lequel ils se déploient, ils ont évolué et ont, parfois, perdu leur sens initial. En dépit d'un démarrage très rapide dans les pays européens dans les années 1990, ils se sont dans de nombreux cas incarnés dans de simples catalogues d'actions complexes et hétérogènes, centrés sur les enjeux environnementaux et les écogestes. Par la suite, ils ont difficilement résisté à la concurrence de nouveaux outils plus techniques et jugés plus pragmatiques, portant sur l'énergie, le climat et l'urbanisme durable.

En France, les Agenda 21 locaux se trouvent dans une dynamique, elle aussi positive, continuant à se déployer autour de deux tendances. La première tendance est qualitative : leur nombre augmente, suivant un mouvement de massification impulsé à Johannesburg en 2002 et renforcé avec le Grenelle Environnement à partir de 2007 : on en dénombre plus de 900 aujourd'hui<sup>57</sup>.

La deuxième tendance est qualitative : avec le passage au deuxième plan d'actions, la forme et le contenu des Agenda 21 a évolué. L'enthousiasme initial avait conduit les élus à adopter des plans d'actions très longs (certains ont plus de 200 actions !), sans hiérarchiser les objectifs et les priorités. La deuxième génération d'Agenda 21 intègre ces critiques, en choisissant de se concentrer sur quelques objectifs et de les approfondir. Elle présente des démarches moins écolo-centrées, plus portées vers les enjeux sociétaux et plus participatives.

La démarche Agenda 21 a renouvelé les politiques publiques locales en apportant une certaine transversalité, une approche systémique et une démarche participative. Mais il doit répondre à plusieurs défis, listés par les membres du groupe de travail Agenda 21 du Comité de prospective<sup>58</sup>.

L'Agenda 21 reste cependant une démarche confidentielle. Cette démarche transversale et complexe n'est pas assez « visible », tandis que d'autres outils nouveaux, comme les Plans Climat, les Plans

---

<sup>57</sup> Source : [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org) – mars 2012.

<sup>58</sup> Ce diagnostic a servi de préambule et de base de travail aux réflexions sur les pistes de renouveau de l'Agenda 21. Ces remarques n'engagent pas l'équipe du Comité 21.



Biodiversité ou les rapports de développement durable, permettent une communication plus facile et bénéficient d'une meilleure visibilité. En outre, l'Agenda 21 reste souvent déconnecté des grands projets d'aménagement du territoire et ne semble pas fonctionner sur les grands territoires. Pour déployer le développement durable, ne vaudrait-il donc pas mieux l'intégrer directement dans les politiques publiques plutôt qu'en faire une stratégie que l'on veut « englobante », mais qui reste bien souvent « à part » ?

L'Agenda 21 achoppe encore sur l'enjeu clé : le changement de comportement des individus et de stratégie des décideurs, comme l'exprime Jean-François Caron, président du groupe de travail : « L'Agenda 21 paraît être un catalogue d'actions intéressantes, mais ne constitue pas une stratégie à la hauteur de l'enjeu de changement de civilisation, d'avènement d'un nouvel imaginaire et d'un nouveau modèle de développement. L'Agenda 21 consiste aujourd'hui à regarder dans le rétroviseur pour corriger la trajectoire, mais ne fournit pas de vision propre à faire rêver. Il nous faut donc deux choses : d'abord un nouvel imaginaire, ensuite une manière de gérer la transition. »<sup>59</sup>

Afin de prévenir cet essoufflement constaté dans les pays voisins et qui guette certaines démarches françaises, le groupe de travail du Comité de prospective dédié à l'Agenda 21 s'est donc interrogé sur les conditions du renouveau de l'Agenda 21 en France, pour en (re)faire, dans un contexte nouveau, marqué par les crises, un outil de pilotage transversal et participatif du développement durable des territoires.

### **Les villes, concentration d'enjeux... et d'innovations !**

C'est dans les villes et régions urbaines que se décidera, demain, le succès ou l'échec de la transition vers des sociétés post-carbone ou bas carbone. Chaque jour, il y a 200.000 urbains de plus dans le monde. 50% des êtres humains vivent dans les villes ; il y en aura 65% en 2025.

Selon l'OCDE, dans les régions urbaines incluant les villes, la consommation primaire d'énergie était de 790 Mtep, soit 67% de la consommation mondiale. En 2030, elle sera de 12.374 Mtep, soit 73% de la consommation mondiale. On attend l'arrivée, d'ici à 2050, de plus de deux milliards d'habitants supplémentaires dans les villes et la constitution en quarante ans d'un « deuxième monde urbain » presque équivalent en taille à celui hérité des siècles passés. D'où une floraison d'initiatives locales, d'expérimentations en matière de villes bas carbone, d'écocités, d'écoquartiers, de projets de mobilité durable, de bâtiments à énergie passive ou positive. Quelques expériences emblématiques à Fribourg (Allemagne), Bedzed (banlieue sud de Londres), Masdar City (ville nouvelle d'Abu-Dhabi, Émirats arabes unis) ont été largement médiatisées. Mais au-delà de ces expérimentations, les coûts sociaux et économiques très importants des inerties incompatibles avec l'urgence climatique (quarante ans pour mettre le bâti ancien aux normes d'isolation modernes à Paris, par exemple), les problèmes de financement, de formation et de gouvernance peuvent sembler insurmontables pour transformer les villes, diviser globalement par quatre leurs émissions de gaz à effet de serre (pour les pays du Nord), préparer le passage à des énergies décarbonées et les adapter aux impacts du changement climatique.

L'Agenda 21 pourrait, ainsi, au niveau des territoires, être l'outil de pilotage de la transition vers une nouvelle économie décarbonée, économe en ressources, intégrant les mutations liées aux TIC. Cette nouvelle économie doit aussi être équitable : l'Agenda 21 doit assurer sur les territoires une transition socialement juste, car la nouvelle économie, avec ses potentiels de croissance et de création

---

<sup>59</sup> Compte rendu de la première réunion du groupe de travail, le 3 octobre 2011.

d'emplois, est également porteuse de la disparition des activités liées à l'ancienne économie. Enfin, il doit également aider à moderniser les pratiques de dialogue entre les collectivités locales et leurs parties prenantes pour arriver à une véritable co-création d'un développement territorial durable.

Le challenge de l'Agenda 21 local réside dans sa capacité à aider les acteurs à proposer une voie pour le futur à partir d'un projet cohérent basé sur des hypothèses partageables. Mais cela impose de lui donner du souffle avec une promesse de « modernisation positive », propre à favoriser les projections individuelles et collectives et les énergies dans un temps plus long, c'est-à-dire dans un horizon de vie moins précaire.

Le groupe de travail du Comité de prospective a formulé cinq propositions pour le renouveau de l'Agenda 21.

## 2.1. Construire un nouvel imaginaire au cœur de l'Agenda 21 en s'appuyant sur la culture et la prospective

La question de la transition n'est pas seulement d'ordre technologique. La dynamique collective du changement devra émerger d'une vision propre à faire rêver et, plus que d'une émulation, d'une « *jubilation collective* », selon Jean-François Caron<sup>60</sup>.

L'appel à la culture, dimension transversale du développement durable, est ici utile à deux titres.

Selon Philippe Madec, architecte et membre du groupe de travail, « la revendication de la culture est indispensable pour lutter contre l'hégémonie de la technique et du fait métropolitain. C'est elle qui met au cœur des enjeux techniques une ambition sociale. La culture est au cœur de toute participation, et fondement du projet partagé. Elle est moyen de préserver la dimension sociale du développement durable et de prévenir la fracture sociale qu'on a déjà constatée avec le développement durable. La culture n'est plus le contexte de nos actions ; elle est la condition même de leurs accomplissements. »<sup>61</sup>

Pour « sortir du sillon », la créativité des artistes, poètes, philosophes, sociologues, est utile car ils proposent une vision décalée, stimulante pour l'imaginaire. « *L'Agenda 21 doit donc être le lieu de croisement des cultures.* » (Philippe Madec)<sup>62</sup>.

Cette vision créative doit s'accompagner de nouveaux savoir-faire en matière de prospective territoriale.

Nombre de villes conduisent des exercices de prospective sur la transition au post-carbone. Dans la région de Göteborg (Suède), où la population va passer de 850.000 à 1,2 million d'habitants entre 2005 et 2050, le scénario prévoit que chaque habitant utilisera seulement 25.000 kWh, soit la moitié d'aujourd'hui, l'énergie correspondante provenant essentiellement de la biomasse, de l'énergie éolienne ou marémotrice, du solaire et de l'hydroélectricité.

En France, des départements et des villes se sont essayés à l'exercice prospectif pour définir les conditions d'atteinte du « Facteur 4 » d'ici 2050 sur leur territoire. Dans le cadre du programme « Ville post-carbone » initié par l'ADEME et la Mission Prospective du MEEDDTL, des territoires français ont

---

<sup>60</sup> Extrait du compte rendu de la première réunion du groupe de travail le 3 octobre 2011.

<sup>61</sup> Idem.

<sup>62</sup> Idem.

réfléchi à leur scénario de transition vers une société post-carbone.

Les travaux conduits pour la ville de Tours, par exemple, concluent « qu'il est possible d'être sur le chemin du Facteur 4 et de diminuer largement la dépendance aux énergies fossiles dans tous les secteurs grâce à la conjonction d'éléments contextuels forts, d'initiatives nationales et locales. En 2030, le territoire pourrait répondre à près de la moitié des consommations finales d'énergie en mobilisant les sources locales d'énergie renouvelable. »<sup>63</sup> Il faudra mettre en place une véritable politique en matière de développement des énergies renouvelables, de localisation des habitants et des activités ainsi qu'en matière de déplacements. Subsiste le problème de la mise en œuvre, c'est-à-dire du financement et de l'acceptation du scénario, des ateliers d'écriture sur 2030 montrant en effet beaucoup d'inquiétudes et une vision post-apocalyptique du futur.

Ces exercices de prospective permettent d'identifier les problèmes sur un territoire et ce qui sera déterminant pour modeler son avenir à plus ou moins long terme, comme par exemple : la mobilité et l'accessibilité revues à la lumière des exigences énergétiques et climatiques ; une offre foncière devenue inaccessible aux sociétés locales ; la réorganisation d'une ville existante pour réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre ; les emplois perdus et fragilisés et les emplois à regagner dans le secteur de l'économie verte.

## 2.2. Faire de l'Agenda 21 un véritable outil de contractualisation avec les acteurs du territoire

Plus qu'un simple plan d'actions de la collectivité locale, l'Agenda 21 doit être un véritable outil d'implication de tous les acteurs du territoire – y compris les entreprises – en instituant :

- une forme de « contrat social » avec les parties prenantes, en accolant à l'Agenda 21 une charte comprenant des engagements réciproques volontaires.

Les collectivités constatent la nécessité de renouveler les modalités d'association des parties prenantes, de façon à tendre vers des dispositifs plus intégrateurs et plus pérennes. En effet, de nombreuses entreprises ont mis en place des politiques RSE, souvent ambitieuses, mais dont les actions ne se croisent pas avec celles des territoires où elles produisent et/ou vendent. Le rôle des collectivités locales, animateurs du territoire, est de favoriser la cohérence entre Agenda 21 et politiques RSE des entreprises.

Par ailleurs, le rapport du réseau teddif (territoires, environnement et développement durable en Île-de-France), « Penser les Agendas 21 de demain », propose la mise en place d'une labellisation des actions de développement durable des parties prenantes du territoire : elle pourrait constituer une démarche intéressante, créatrice de liens forts entre les différents partenaires de la collectivité.

- des objectifs communs définis collectivement par les parties prenantes et inscrits dans le contrat. Hiérarchisés et quantifiés, en nombre limité, compréhensibles et acceptables par tous, ils devraient constituer un référentiel partagé.

---

<sup>63</sup> « Axes de progrès vers un schéma de cohérence territoriale Facteur 4 – Quels leviers locaux pour une agglomération post-carbone ? », étude réalisée pour le compte de l'ADEME par Beauvais Consultants et l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours, janvier 2011.

- une temporalité repensée pour être un outil pleinement opérationnel, avec des modulations pour mieux intégrer les échelles de temps variées des divers enjeux (par exemple trente ans pour la rénovation de l'habitat ancien dans une grande ville, dix à quinze ans pour un nouveau système de transports) et les différents temps d'actions et de réactions des parties prenantes.

- une communication efficace avec et entre les parties prenantes pour mobiliser citoyens et parties prenantes autour du projet de territoire.

Certes, le contexte national du Grenelle Environnement a permis une diffusion et une vulgarisation de la notion de développement durable. A présent, les collectivités travaillent sur les éléments de langage spécifiques à chacune des cibles : elles mettent en œuvre de véritables plans de communication afin de sensibiliser sur les pratiques et les gestes des citoyens. En outre, certaines collectivités déclinent leur document stratégique auprès d'acteurs et de secteurs-relais : culture, collèges, lycées, associations.

Pour rendre cette communication plus mobilisatrice auprès des citoyens, l'enjeu réside dans l'identification de sujets fédérateurs, proches de la vie quotidienne.

Pour étendre cette mobilisation à l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire, il pourrait être intéressant de s'inspirer des pratiques de marketing territorial, autour d'une vraie stratégie de marque. Le maire de Vancouver (Canada) a récemment annoncé qu'il voulait faire de sa ville, « *la ville la plus verte du monde en 2020* », une déclaration qui fera sourire les spécialistes mais qui peut être mobilisatrice pour les habitants. Nantes a initié une dynamique très fédératrice autour de l'obtention du titre « Nantes, capitale verte européenne en 2013 » : les acteurs du tourisme comme l'Office du tourisme, les hôteliers et les équipements de congrès se sont notamment mobilisés autour de cet objectif.

- une évaluation participative qui permette de répondre collectivement à la question essentielle : « est-on capable de vérifier sur un territoire que l'on est sur la bonne trajectoire ? ».

Comment ne plus confondre évaluation des Agenda 21 et bilan des actions réalisées ? Les collectivités ne dépassent que rarement le niveau du contrôle d'exécution « oui/non » ou l'indicateur de réalisation (nombre d'arbres plantés, nombre d'entretiens avec des porteurs de projet dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, etc.). Les systèmes de suivi-évaluation mis en place ne fournissent qu'un éclairage parcellaire sur les résultats et les impacts des actions et *a fortiori* moins encore sur le projet dans son ensemble.

Des outils d'évaluation se sont toutefois développés ces dernières années. Reste à se les approprier et les articuler.

L'obligation de produire un rapport de développement durable, imposée par la loi Grenelle 2, va obliger les collectivités – comme les entreprises l'ont déjà fait – à définir des indicateurs quantitatifs et à mettre en place des systèmes de reporting pour les suivre. Le besoin d'outils détecté au moment de l'évaluation de la première vague des plans d'actions Agenda 21 a conduit à l'élaboration du

référentiel national d'évaluation des Agenda 21<sup>64</sup>

En parallèle, certaines collectivités ont déjà lancé une phase d'évaluation qualitative ouverte au plus grand nombre : entretiens individuels, réunions publiques classiques, consultations Internet, études de cas, panel citoyen, etc. Ces méthodes pourraient se généraliser puisque cette implication supplémentaire des parties prenantes du territoire leur permettrait de contribuer, chacune, à sa mesure et à son rythme, à la démocratie locale et au développement durable, en accélérant la conversion des « citoyens-consommateurs » en « habitants-acteurs », en améliorant leur engagement et leur coproduction, en s'appuyant plus largement sur l'expertise citoyenne, donc sur l'expérience et la vie des citoyens.

Des indicateurs de contexte territoriaux – alternatifs aux indicateurs classiques de richesse – sont en train de se constituer à l'échelle régionale à partir de débats des citoyens et des acteurs socioéconomiques locaux. La région Pays de la Loire a ainsi défini, à l'issue d'un large débat public, ce qui fait richesses sur son territoire et pour ses habitants.<sup>65</sup>

### 2.3. Mieux assurer la cohérence des outils et territoires

Plusieurs actions peuvent être proposées pour assurer la cohérence des outils et territoires :

- définir le territoire de projet – en adaptant si nécessaire le territoire au projet – et repenser, au-delà du millefeuille administratif français, l'architecture territoriale du développement durable. Car les projets se « moquent » des mandats et des territoires administratifs. Ce territoire peut être un bassin de vie cohérent, partageant les mêmes enjeux de développement durable, à l'image des Parcs naturels régionaux. Il s'agit là d'envisager les territoires dans leurs relations aux autres et non dans leur centralité.

- construire une articulation cohérente entre les niveaux territoriaux de l'Agenda 21 : régional, départemental, intercommunal, communal, et inventer des mécanismes de fluidité et de dialogue entre ces différents niveaux pour mieux harmoniser les objectifs et les moyens. Selon le rapport du réseau teddif déjà mentionné, les initiatives en la matière sont encore balbutiantes : *« On voit, ici ou là, quelques institutions créer des réseaux de collectivités ou inciter financièrement des collectivités infra à s'engager dans des démarches d'agendas 21. De réelles opportunités d'articulation existent pourtant. Ainsi, certains Agendas 21 peuvent trouver des convergences autour de la question de l'alimentation. En effet, en mutualisant la commande publique pour l'approvisionnement en restauration "bio", un groupe de collectivités peut parvenir à structurer et à stabiliser une filière complète. »*

- construire également une articulation cohérente entre l'Agenda 21, sorte de chapeau général qui donne le sens, la vision d'ensemble, et les différentes politiques territoriales et leurs outils (plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale, plans climat-énergie territoriaux). Dans une configuration idéale type, l'Agenda 21 local assure la cohérence politique de tous les outils : le plan climat territorial devrait constituer un volet thématique et opérationnel de l'Agenda 21. De même, si sa démarche volontaire se distingue des processus réglementaires SCOT-PLU<sup>66</sup>, l'Agenda 21 reste un

---

<sup>64</sup> Référentiel accessible sur le site internet du MEDDTL.

<sup>65</sup> *Pour franchir un nouveau cap, changer de boussole – De « nouveaux indicateurs de richesses » en Pays de la Loire* : <http://www.paysdelaloire.fr/fileadmin/PDL/DPSA21/synth%C3%A8se.pdf>

<sup>66</sup> SCOT : schéma de cohérence territoriale ; PLU : plan local d'urbanisme.

diagnostic stratégique commun du territoire et des politiques au regard du développement durable, un document « chapeau » que les documents sectoriels doivent refléter et traduire.

La charte d'engagement autour des objectifs définis collectivement formalisera cette articulation et permettra de définir les rôles et les moyens apportés par chacun.

## 2.4. Repenser la gouvernance territoriale

Dans cette nouvelle architecture territoriale du développement durable, l'Agenda 21 a vocation à être porté non plus par la collectivité locale, mais par des agences locales pluri-acteurs.

La création de nouvelles structures multi parties prenantes, sortes d'agences régionales de la concertation et de l'expérimentation, permettrait de mieux associer les acteurs du territoire dans des processus de codécision et de mettre l'expérimentation au cœur de l'Agenda 21 local pour développer l'innovation sociétale.

Des initiatives sont déjà menées dont il est possible de s'inspirer, comme la proposition d'un Sénat pour la Durance, ou les conférences citoyennes pour le projet urbain du Fort d'Aubervilliers, mis en place par Philippe Madec sur ses projets d'aménagement et d'urbanisme.<sup>67</sup>

Dans le *Land* de Vorarlberg (Autriche), le Bureau des Questions du Futur est un service chargé de la prospective, composé de citoyens non professionnels, centré sur trois domaines de compétences (l'engagement citoyen, le capital social et le développement durable). Les élus utilisent le bureau comme aide à la décision pour orienter les politiques générales.

## 2.5. Encourager l'expérimentation

La loi Grenelle 2 autorise désormais les collectivités locales à expérimenter dans certains domaines : mise en place d'une part variable incitative, calculée en fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; zones d'actions prioritaires pour l'air ; péage urbain dans les agglomérations de plus de 300.000 habitants. Le résultat de ces expérimentations doit infuser toutes les politiques publiques et les stratégies d'entreprises et devenir un nouveau curseur d'évaluation des projets. L'Agenda 21 a plusieurs rôles à jouer : être l'incubateur d'expérimentations collectives, réalisées avec des acteurs qui ne sont pas seulement publics, puis faciliter leur diffusion et leur intégration, non seulement dans les politiques publiques mais aussi dans toutes les relations partenariales.

---

<sup>67</sup> <http://www.madec.net/>

### 3. NOUVELLES FORMES DE CONCERTATION ET DE CODECISION

Depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, la concertation s'est invitée dans les pratiques de porteurs de projet. De plus en plus d'acteurs – entreprises privées et publiques, collectivités territoriales, États – sont en effet conduits à mettre en place des dispositifs de concertation dans de nombreux domaines.

Malgré des retours d'expérience très positifs, l'approche par le dialogue avec les parties prenantes rencontre un certain nombre de freins : méthodologie, représentativité des parties prenantes, neutralité des tiers facilitateurs, évaluation, etc. Cette approche innovante oblige les organisations à changer de perspective et à se placer dans une posture d'écoute et d'ouverture propice au changement ; loin de l'utopie du « consensus universel », la logique de dialogue rend possible l'expression libre des oppositions et autorise la recherche de solutions conjointes.

Alors que nous sommes entrés dans « l'ère de l'impératif délibératif », où « la légitimité de la décision ne réside plus dans la volonté de tous, mais dans la « délibération de tous », le troisième groupe du Comité de prospective a tenté d'apporter des réponses à la question : « *comment inventer de nouveaux processus de concertation et de dialogue avec les parties prenantes ?* »

#### 3.1. La concertation de « Rio 1992 » à aujourd'hui

A la suite de « Rio 1992 », de nombreuses réglementations en France et en Europe ont vu le jour :

- la loi dite « Barnier » du 2 février 1995 a créé la Commission nationale du débat public (CNDP) et institutionnalisé les débats publics ;
- la convention d'Aarhus, signée par l'Union Européenne, le 17 février 1998, a renforcé la nécessité d'impliquer les populations dans la mise en place des politiques publiques, particulièrement dans les politiques de protection de l'environnement ;
- la loi sur la démocratie de proximité (février 2002) a rendu la CNDP indépendante afin de mieux associer les citoyens aux décisions qui les concernent.

Si ces lois successives fournissent un cadre, elles n'ont pas défini de procédures précises de concertation permettant de tenir compte, dans la décision définitive, de l'avis des populations concernées.

En France, la dynamique lancée par le Grenelle Environnement a également permis d'intégrer tous les acteurs dans un processus de concertation, en mettant autour de la table, pour la première fois, les cinq grandes catégories de parties prenantes concernées par les problématiques environnementales : État, ONG, collectivités locales, syndicats et entreprises.

En l'absence de précisions sur les modalités de concrétisation de la concertation, les pratiques se diversifient et cela d'autant plus que les porteurs de projet ne se limitent pas au cadre réglementaire obligatoire et se lancent dans des processus de concertation de manière autonome.

Aujourd'hui, la réponse aux enjeux environnementaux et sociaux contemporains est à trouver en grande partie du côté des entreprises (multinationales ou PME) dont les activités doivent être

harmonisées avec les décisions collectives. Au cœur des démarches de responsabilité sociale des entreprises (RSE), le dialogue que peut entretenir une entreprise avec ses parties prenantes, qui visent à représenter la société dans sa diversité, occupe une place centrale.

Le dialogue consiste pour une entreprise à écouter ses parties prenantes et à prendre en compte leurs attentes dans ses décisions ou projets, tout en répondant à ses propres contraintes de rentabilité. Elle induit pour l'entreprise de rendre compte à ses parties prenantes des avancées de sa démarche à travers sa communication et son rapport RSE. Selon la norme ISO 26000, l'un des objectifs du dialogue avec les parties prenantes est « *d'éclairer les décisions de l'organisation* », dialogue qui peut prendre la forme de panels pluri-acteurs, enquêtes, forums, blogs, etc.

Dans une société interdépendante, la collaboration est nécessaire pour inventer de nouvelles solutions qui satisfassent un maximum d'acteurs. La capacité d'une organisation à prendre en considération les attentes de ses parties prenantes est ainsi devenue une condition de crédibilité pour assurer la légitimité d'une stratégie de développement durable.

### 3.2. Renouveler la concertation pour une gouvernance plus participative

Au-delà de la concertation et de son renouveau, le groupe de travail a souhaité élargir le champ prospectif jusqu'aux nouvelles pratiques de gouvernance. Que ce soit dans la phase de préparation de la décision publique ou qu'il s'agisse de la place que font les organisations à cette concertation (entreprises, collectivités territoriales), il faut mieux intégrer le point de vue des personnes concernées afin de « tenir compte », ainsi que le mentionne la Convention d'Aarhus, de leur opinion. En effet, dans un monde ouvert et participatif, où le web 2.0 et les réseaux sociaux se développent de plus en plus, où chacun se veut acteur, l'enjeu du futur est de mieux organiser la participation du grand public et de l'ensemble des parties prenantes aux décisions les concernant. Il s'agit donc de développer une culture du « travailler ensemble » et de définir la place des parties prenantes dans les processus décisionnels.

Ainsi, dans l'entreprise se pose la question de la co-construction intégrant mieux les parties prenantes dans ses décisions. La ville doit, elle aussi, devenir le lieu de décisions collectives du mieux-vivre ensemble. Dans notre pays, qui n'a que très peu de culture de l'expérimentation, ne pourrait-on créer des structures (agence de l'expérimentation, par exemple) pour aider à développer des processus de co-création ? A défaut, la contestation des décisions profitera des moyens technologiques actuels pour alimenter un débat contestataire sans débouchés concrets dans la réalité démocratique.

### 3.3. L'enjeu majeur : passer à un processus de co-création

Plusieurs pistes sont proposées pour mieux associer prise de décision et concertation dans les organisations :

- Redéfinir la représentativité de chacune des parties prenantes. La légitimité d'une association est liée à la qualité de son discours plus qu'à sa représentativité numérique, qui peut toujours évoluer. Seuls les élus ont une légitimité représentative encadrée dans le temps.
- Intégrer les parties prenantes dans les organes de décision des entreprises (conseil d'administration, conseil de surveillance).
- Généraliser des chartes de concertation, simples mais concrètes (avec 4-5 règles



incontournables), qui seraient annexées aux rapports de responsabilité sociétale avec le compte rendu des remarques, demandes, objections des parties prenantes (un « *regard critique amical* », selon la formule de Lafarge) et, en regard, la justification des décisions de l'entreprise. Le reporting est un outil de dialogue avec les parties prenantes. Dans un souci de transparence, il est souhaitable de leur laisser un véritable espace d'expression dans le reporting des organisations. Par exemple, le président du panel développement durable d'EDF peut s'exprimer ouvertement dans le rapport de responsabilité sociétale sans qu'aucune virgule ne soit changée à son intervention. Autre démarche de transparence collaborative : l'ONG Oxfam qui a travaillé avec Coca-Cola sur son « empreinte pauvreté » au Salvador et en Zambie et a publié un rapport commun de ce travail avec la multinationale.

- Inciter également les décideurs publics à justifier leurs décisions à l'aune du dialogue avec les parties prenantes. En effet, comme l'étude « *Analyse des pratiques de la concertation en France* »<sup>68</sup>, menée par l'association *Décider ensemble* l'a montré, le lien est très ténu entre concertation(s) et décision(s) : la concertation doit s'articuler le mieux possible avec des décisions portées par les élus, seuls acteurs reconnus par la loi pour représenter l'ensemble des populations.

- Rassurer sur les processus de concertation en améliorant la désignation du tiers de confiance, du médiateur, dont le profil est trop souvent typé, mais aussi garantir l'objectif de la participation.

### 3.4. Développer les « open data »

Comme le soulignait déjà Alfred Sauvy, « *bien informés, les hommes sont des citoyens ; mal informés ils deviennent des sujets.* » Pour améliorer la transparence et les conditions de préparation de la décision publique ou privée, les données publiques ouvertes, ou « open data », permettent à tous de disposer des informations le plus en amont possible pour comprendre les enjeux, développer l'expertise citoyenne et intégrer toutes les composantes des projets. Le changement de société et les logiques de concertation nouvelles ne peuvent être efficaces qu'avec des systèmes ouverts et non centrés sur la confidentialité.

Aux États-Unis, le Président Obama a fait de l'open data un élément central de la gouvernance américaine. On compte déjà une soixantaine de créations de sites nationaux dans le monde (data.gov.uk au Royaume-Uni, opengov.se en Suède).

En France, le gouvernement a créé une mission, Etalab, pour concevoir un portail unique interministériel (data.gouv.fr) rassemblant les informations publiques et permettant leur réutilisation par les usagers. Tous les citoyens peuvent dès à présent accéder à des données telles que le budget de l'État ou les mesures de la qualité de l'environnement. Selon Sylvain Naudet, directeur d'Etalab, « *le développement durable et la résilience de nos sociétés doivent aussi bénéficier largement des nouveaux usages créés par l'accès à des données publiques. La disponibilité d'informations multimodales riches accroît l'usage des transports publics. L'accès à des données géophysiques de qualité encourage le développement des énergies propres.* »<sup>69</sup>

Au niveau des collectivités, des portails ont été développés par des villes (Rennes, Bordeaux, Paris, Montpellier, Toulouse, Nantes) ainsi que par des départements (Saône-et-Loire, Gironde). Ces

---

<sup>68</sup> Décider ensemble, *Analyse des pratiques de la concertation en France*, mai 2011.

<sup>69</sup> Séverin Naudet, directeur d'Etalab, à l'occasion de la session plénière consacrée à l'Open Data dans le cadre du Congrès i-expo, 18 mai 2011.

portails obligent chaque collectivité territoriale à plus de transparence dans ses comptes, sur son niveau d'endettement. La libération des données oblige également à l'exemplarité car elle permet la comparaison. Elle pourra aussi devenir un outil pour le développement durable des territoires, avec la création d'applications nouvelles comme, par exemple, une carte répertoriant les espèces d'arbres à Paris, utile aux allergiques, ou encore des applications mobiles permettant de repérer les trottoirs accessibles aux fauteuils roulants.

Un mouvement international de l'open data travaille à des standards internationaux qui permettraient de lever les barrières juridiques à la réutilisation (pour pouvoir adopter des licences libres) et à la recherche de solutions techniques (formats ouverts, lisibles par les hommes comme par les machines, sans risque juridique).

Cette ouverture des données « par le haut » a déjà suscité la création de répertoires gérés par les « ré-utilisateurs » permettant d'organiser les données publiques libérées, sans qu'une administration ne soit impliquée dans sa gestion (data-publica.com, nosdonnees.fr). Car les politiques d'open data, pour devenir de véritables outils de participation, doivent éviter un écueil : ne pas noyer l'utilisateur sous l'information. Ces politiques doivent donc d'abord répondre aux demandes des parties prenantes, les aider à construire leurs propres indicateurs, en leur fournissant les outils de compréhension des données. Ainsi, le data design est une nouvelle discipline qui vise à mettre en œuvre de nouvelles solutions de représentation-visualisation de grands ensembles de données hétérogènes et à permettre la mise au point de nouvelles modalités d'accès/de traitement, d'usage/d'emploi ; le data design se préoccupe aussi de relier l'open data à l'innovation sociale.

### 3.5. Assurer une meilleure participation du grand public pour renforcer la participation citoyenne aux décisions

Chaque habitant est un « expert d'usage ». L'innovation est désormais à chercher chez les usagers, qui sont souvent obligés de détourner les usages initiaux. Dès lors, quels sont les moyens et les mécanismes à mettre en place pour une meilleure appropriation par les gens des décisions ?

Il faut trouver des parades concrètes à la non-implication des gens, *a fortiori* dans un pays individualiste. Globalement, on constate que l'offre de participation ne semble pas rencontrer une demande de participation de la part du public. Comme le souligne l'AIP2 France (Association internationale pour la participation publique) dans sa note « *La participation de tous : Pourquoi ? Comment ?* », « *les processus de participation du public montrent tous à quelques exceptions notables près, le même défaut : les "participants sont toujours les mêmes" (font remarquer nombre d'organismes de concertation). Ce constat accable la participation de deux manières. D'une part, il la rend moins efficace : en n'impliquant qu'une fraction de la population, toujours la même, les processus participatifs se mettent des œillères et se privent de la richesse de nombreux points de vue. D'autre part, il la rend moins légitime : les habitués de la participation ne représentent qu'une partie de la population, à l'exclusion des autres.* »

En conséquence, pour une contribution plus efficace, l'offre de participation pourrait servir à tester l'acceptabilité ou la faisabilité pratique des mesures proposées, plutôt que de ne faire que de la sensibilisation.

On pourrait également imaginer des systèmes de « bonification » de ces participations ou encore rendre ce service obligatoire, à l'instar de ce qui se passe dans les convocations de jurés d'assises.

Internet peut se révéler intéressant pour aller chercher des publics complémentaires, non concernés ou exclus aujourd'hui par les formes actuelles de concertation : 15-18 ans, 25-34 ans, chômeurs et précaires. Par sa dimension multimédia (images, son), internet est aussi un moyen de démocratiser le débat, car aujourd'hui l'écrit devient de plus en plus élitiste. Comme l'analyse Philippe Aigrain, « *les TIC ne sont pas seulement un outil ou un média de plus : elles changent ce que sont les citoyens et leurs pratiques démocratiques. Elles modifient ce que cela veut dire de penser, d'exprimer une opinion, de se situer par rapport à celles des autres. Le débat public est déjà sur internet et c'est dans l'espace public en ligne (activisme, production collaborative, expression publique) qu'apparaissent les innovations.* ». Florence Durand-Tornare, fondatrice et déléguée générale de l'association Villes Internet, souligne que « *les modes de débat public peuvent trouver un prolongement ou un complément sur Internet. Les outils numériques en réseau ont l'avantage de montrer clairement les espaces de débats avec une forte lisibilité des enjeux.* »<sup>70</sup> Le guide précise qu'il existe désormais quantité d'outils numériques, comme la cartographie de l'information, qui permettent de structurer à la fois l'information et les contributions recueillies en faisant des tris pour restituer la parole de chacun. Des outils numériques permettent de hiérarchiser les priorités et de structurer les projets, mais également d'échanger des points de vue de manière organisée ; ils peuvent aussi ouvrir de nouveaux espaces de travail collaboratif, véritables « intranets participatifs », qui faciliteront la mise en commun de la réflexion avant et après la réunion.

Internet peut également permettre de se doter de nouveaux moyens de recueil d'information pour enrichir les ressources existantes, qui pourraient favoriser la pratique de l'information préalable à la décision publique. Des outils pour étudier ce qui s'est déjà dit sur internet, immense sphère d'expression publique non sollicitée aujourd'hui, permettraient de disposer d'une veille « ciblée » et de pouvoir faire une analyse des prises de position sur Internet.

Enfin, la question des moyens est capitale car les budgets de concertation sont aujourd'hui englobés dans ceux de la communication, ce qui pervertit le système. Il faut des budgets propres pour la concertation qui représente 2 à 5% du coût d'un projet, coût qui est rarement pris en compte dans l'élaboration du budget global.

---

<sup>70</sup> Florence Durand-Tornare, Pascal Nicolle, *La démocratie locale à l'ère d'internet – Guide pratique*, Territorial Éditions, octobre 2010.

### « Écoquartiers : la concertation au service de l'action »

L'étude menée par l'association Décider ensemble, *Écoquartiers : la concertation au service de l'action*, publiée en novembre 2011, montre, à travers une analyse de plusieurs écoquartiers en France et en Europe, que la concertation est avant tout une démarche pragmatique. Intégrée à la réalisation d'un écoquartier, elle permet d'améliorer son acceptabilité et de le bonifier, de sensibiliser les habitants à un meilleur usage des logements mais aussi de faciliter les décisions et de légitimer l'action publique. Elle permet également de tenir les délais et les coûts en gagnant du temps sur le long terme.

La concertation pour la réalisation d'un écoquartier relève en effet d'une démarche globale. La collectivité locale porteuse de projet doit se poser des questions simples mais essentielles afin de bien définir les objectifs, les moyens et les étapes de la concertation :

- Quels sont les pré-requis nécessaires pour initier la concertation ?
- Avant la mise en œuvre du projet, que faut-il prévoir pour améliorer le dialogue ?
- Pendant la concertation, quelle attitude adopter, comment conduire la concertation ?
- Après le dialogue, comment décider ?
- Comment tirer profit de la démarche ?

Cette étude pointe un manque : le droit français ne permet pas d'engager un réel dialogue avec les partenaires du projet dès la définition du cahier des charges, très en amont de la réalisation du projet. En Europe du Nord, concerter sur le cahier des charges devient la règle et est rendu possible par la réglementation. Il s'agit d'une voie d'amélioration pour permettre aux collectivités locales de réaliser des projets pragmatiques, concertés et évolutifs.

<http://www.deciderensemble.com/>

## Conclusion

La Conférence « Rio+20 » a pour objectif de définir une feuille de route à vingt ans, dans la continuité du plan Action 21 défini à Rio en 1992. Mais nous sommes engagés dans une course de vitesse que certains experts pensent déjà perdue (cf. l'article paru dans la revue *Nature* en octobre 2011) : les engagements pris par les États, même s'ils étaient réalisés, ne permettraient pas de rester dans le cadre d'une hausse maximale de 2 degrés Celsius en 2050 fixée comme un impératif par le GIEC pour éviter un « emballement climatique » et permettre à nos sociétés de s'adapter. Edgar Morin nous a prévenus que « nous avançons comme des somnambules vers la catastrophe ». Heureusement, comme il le conclut avec espoir, dans « *L'An I de l'ère écologique* »<sup>71</sup>, « plus nous sommes incapables de traiter nos problèmes vitaux, plus nous approchons d'une catastrophe, plus nous approchons d'une possible métamorphose. Aussi l'espérance peut croître avec la désespérance. Le poète Hölderlin disait "là ou croit le péril, croît aussi ce qui sauve". » De nombreux scientifiques et penseurs, comme Michel Serres, René Dubos, Jürgen Habermas, Serge Moscovici ou André Gorz ont identifié les dangers de cette société exponentielle que nous avons construite et ouvert les chemins pour changer la trajectoire. Mais ce qui est frappant aujourd'hui c'est que personne ne donne de modes opératoires devant l'accélération de tous les phénomènes annoncés. Si l'on peut considérer que c'est aux philosophes d'ouvrir des chemins et aux politiques de tracer des trajectoires et à leurs équipes de proposer des modes opératoires, force est de constater que la connexion entre les philosophes, les politiques, les économistes et les technocrates ne se fait pas. Nos sociétés, nos universités ne produisent pas d'écocrates.

La Conférence « Rio+20 » pourrait être l'occasion de reconnaître collectivement que la course de vitesse est déjà peut être perdue et qu'il faudra adapter nos sociétés à un monde à + 3,5 degrés Celsius, tout en changeant le système économique et en nous changeant nous-mêmes. Ce serait peut-être la vraie révolution de « Rio+20 », le vrai changement d'humanité que cette lucidité collective partagée entre les responsables politiques, associatifs et économiques.

L'équation de « Rio+20 » sera d'autant plus aisée à résoudre si la transition vers une économie verte – une partie de la solution – est déjà engagée. Nous devons accélérer le processus pour répondre aux urgences écologiques, quand bien même nous sommes dans une période de crise financière et économique.

### Réformer le système : découplage et croissance verte

Deux approches de cette transition semblent s'opposer entre « réformer le système » et « changer le système ». La première approche que nous avons appelée « *top down* » (car elle doit émaner du niveau gouvernemental et intergouvernemental) est résumée par Claude Fussler, « *special advisor* » au Pacte Mondial de l'ONU et qui vient de remettre une note de réflexion au WBCSD (World Business Council for Sustainable Development) pour « Rio+20 » : « *Il faut donner une valeur aux services écologiques, aux services rendus par la nature, car l'économie ne les prend pas en compte, pour le moment [...] Des mécanismes politiques doivent favoriser cette intégration : normes et standards,*

---

<sup>71</sup> Edgar Morin, *L'an I de l'ère écologique – La Terre dépend de l'homme qui dépend de la Terre, et dialogue avec Nicolas Hulot*, éditions Taillandier, février 2007.

*fiscalité, arrêt des subventions « perverses » (400 milliards actuellement pour les énergies fossiles) qui doivent être réorientées vers les énergies renouvelables. Enfin, les gouvernements ont également une responsabilité dans l'investissement dans des technologies qui ne peuvent être développées uniquement par les marchés, comme l'adaptation des réseaux électriques aux sources variables dispersées (solaire, éolien, hydraulique...) qui permettraient de connecter le monde et de se passer d'énergies fossiles, sauf pour la chimie. »*

Les partisans de cette approche (OCDE, PNUE) pensent, qu'à ces conditions, le découplage entre développement économique/progression du PIB et pollution/dégâts sur l'environnement peut être réalisé. Pour l'économiste Eloi Laurent (OFCE), auteur de l'essai « *Social-écologie* »<sup>72</sup>, il apparaît que « *le découplage n'est pas un "mythe" : c'est une grille de lecture utile et une feuille de route pour les économies du monde, en particulier les pays développés, pour les trente prochaines années.* » Selon lui, l'Union Européenne doit et peut devenir le continent du découplage soutenable en investissant massivement dans l'économie verte (éco-industries, économie circulaire, de fonctionnalité) et en adoptant de nouveaux indicateurs de développement.

### Changer le système : vers une nouvelle économie écologique ?

A l'inverse, le philosophe Dominique Bourg, membre du Comité de veille écologique de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, prévoit, à l'horizon vingt ans, d'énormes tensions sur les ressources minérales et énergétiques (pétrole). Selon lui, « *le découplage croissance économique/impacts écologiques, basé sur les progrès technologiques ne sera pas suffisant pour répondre aux problèmes de la déplétion des ressources, en particulier à cause de l'effet rebond.* »

Il rejoint ainsi l'analyse de Tim Jackson, économiste, professeur de développement durable au Centre for environmental strategy à l'Université du Surrey et auteur de *Prospérité sans croissance*<sup>73</sup>. Selon lui, « *atteindre l'objectif du GIEC en matière d'émissions signifierait abaisser l'intensité en carbone de la production économique de 9% chaque année durant les 40 prochaines années. Il faudrait, en 2050, que l'intensité moyenne en carbone soit 55 fois inférieure à celle d'aujourd'hui.* » Le découplage absolu serait donc impossible à atteindre dans le système actuel, en particulier à cause de « l'effet rebond », à savoir que l'amélioration d'efficacité de l'utilisation d'une ressource augmente sa demande : les baisses d'impact et de pollution par unité se trouveraient ainsi systématiquement anéanties par la multiplication du nombre d'unités vendues et consommées. Ou bien encore, autre effet « pervers », l'argent économisé grâce à l'efficacité énergétique pourrait être réinvesti dans des achats de biens et services non durables.

Il faut donc, selon Tim Jackson, sortir de ce qu'il appelle « *la cage de fer du consumérisme* », c'est-à-dire du schéma consumériste qui nous fait « *ressentir les possessions matérielles comme une partie d'un moi élargi* » et qui, selon le philosophe Bernard Stiegler, « *est une forme de capitalisme née de la rencontre du fordisme avec le keynésianisme de Roosevelt, et qui a donné naissance à l'américain way of life.* » Sortir du consumérisme devrait passer, comme le concluait le premier rapport du Mouvement Vraiment Durable créé par Bettina Laville, par la mise en place d'une véritable gouvernance de la consommation durable regroupant les acteurs de la consommation et les parties

---

<sup>72</sup> Eloi Laurent, *Social-écologie – Contre l'écolo-scepticisme et l'écolo-fatalisme*, éditions Flammarion, mars 2011.

<sup>73</sup> Tim Jackson, *Prospérité sans croissance – La transition vers une économie durable*, éditions de Boeck, avril 2010.

prenantes concernées par la durabilité<sup>74</sup>. Car, comme l'affirme Dominique Bourg, « *demain, les démocraties écologiques auront à veiller sur la puissance de nos technologies dans un monde bondé et fragile, où le pouvoir de consommer des uns menacera le bien-être, voire la vie de tous les autres, ainsi que le sens même de l'aventure humaine.* »

Tim Jackson plaide également pour l'avènement d'une « économie Cendrillon », permettant d'intégrer les limites écologiques, grâce à « une transition structurelle vers les activités de service, l'investissement dans les actifs écologiques et une politique du temps de travail comme mécanisme de stabilisation. ». Il est rejoint dans son analyse par Dominique Bourg qui pense que « nous sommes devant la nécessité d'un changement de civilisation et qu'il nous faut aller, devant le manque de régulation globale, vers des modèles économiques différents, vers des solutions intermédiaires, des stratégies de résilience territoriale. ». De plus en plus d'économistes et de chercheurs rejoignent Tim Jackson sur la nécessité d'un changement de paradigme. Par exemple, l'économiste français Yann Moulier-Boutang, qui utilise une autre métaphore, plus « écologique », pour explorer les pistes de refondation d'une économie dont il pense que le modèle dominant est largement discrédité et moribond. Dans son dernier ouvrage, *L'abeille et l'économiste*, il démontre que nous sommes en train de basculer d'une « économie de l'échange et de la production à une économie de pollinisation et de contribution » : les abeilles font bien plus que produire du miel, elles pollinisent, c'est-à-dire qu'elles diffusent, gratuitement, la vie.

Roger Sue, professeur à la faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne-Université Paris Descartes, développe, lui, dans son dernier ouvrage<sup>75</sup>, l'idée que nous entrons dans ce qu'il appelle l'économie « quaternaire » où le travail va changer de sens : mobilisant de plus en plus des connaissances, au triple sens de savoirs, de compétences et de liens sociaux, il va « *donner à l'individu l'opportunité de s'autoproduire dans toutes ses virtualités* ». Pour y parvenir, l'auteur plaide pour le développement de l'économie de la réciprocité, « *de l'échange mutuel et réciproque sous forme associative* », car l'association est, par excellence, le support de l'économie des connaissances.

### L'approche « *bottom up* » : innovation sociale et résilience territoriale

Un consensus semble émerger sur le retour du local dans notre monde globalisé. En effet, sous l'effet des crises environnementales et financières, de la dette publique, c'est bien d'une véritable résilience territoriale dont auront besoin nos sociétés. Avec des États hyper-endettés, les solutions au réchauffement climatique et à la crise énergétique (hausse des prix) viendront de moins en moins de l'État-providence. Comme le décline le géographe Jean Ollivro, dans son dernier ouvrage<sup>76</sup>, « *il faut donc enfin se reprendre en charge, toiser les richesses présentes sous nos pieds, assurer au maximum l'autonomie de nos sociétés sur ce que l'on peut contrôler en propre et nos besoins vitaux (se nourrir, se loger, se chauffer). Aller vers le maximum d'autonomie énergétique des territoires, relocaliser l'agriculture, les échanges.* » De ce point de vue, l'innovation sociale, souvent portée par les acteurs de la société civile est déjà en marche, démontrant que la proximité n'est pas synonyme de repli, mais au contraire source de créativité : développement des circuits courts, renouveau des

---

<sup>74</sup> Etat et avenir de la consommation durable : vers une gouvernance de la consommation, avril 2007.

<sup>75</sup> Roger Sue, *Sommes-nous vraiment prêts à changer ? Le social au cœur de l'économie*, éditions Les Liens qui Libèrent, septembre 2011.

<sup>76</sup> Jean Ollivro, *La nouvelle économie des territoires*, éditions Apogée, février 2011.

marchés ou de la vente directe, fréquentation des vide-greniers, nouvelles formes de consommation collaborative à travers Internet. Ces dynamiques sont portées par de nouveaux schémas économiques : absence d'échanges marchands, usage de monnaies complémentaires, suppression des intermédiaires. Elles sont aussi portées par la révolution Internet. Comme le souligne Bernard Stiegler, « *ce qui est en train de disparaître, c'est un monde où il existe d'un côté des producteurs et de l'autre, des consommateurs. D'autres modèles commencent à se développer avec la révolution numérique. Sur Internet, il n'y a ni des producteurs ni des consommateurs mais des contributeurs. On entre dans la nouvelle logique de l'économie contributive, qui repose sur des investissements personnels et collectifs et qui crée une autre forme de valeur.* » Ce que confirme Gilles Berhault : « *délaissant les acquis matériels, c'est désormais le capital intellectuel et culturel qui s'impose comme moteur de la nouvelle économie.* »<sup>77</sup>

### **Pour une gouvernabilité<sup>78</sup>**

Ces phénomènes de relocalisation de la production et des flux, mais aussi la transition vers une économie verte, décarbonée, économe en ressources, avec les nécessaires besoins de reconversion de sites industriels, de formation des hommes, devront être gérés au niveau des territoires et nécessiteront de mettre en place des logiques de concertation nouvelles et innovantes, s'appuyant en particulier sur internet et les réseaux sociaux.

Dans son dernier essai, *La troisième révolution industrielle*<sup>79</sup>, Jeremy Rifkin analyse la fin de l'époque fondée sur les énergies fossiles, celle du travail à temps plein, du capitalisme patrimonial, de l'organisation pyramidale des entreprises, de la gestion exclusivement marchande du monde. Il prévoit que la démocratisation de l'énergie (chacun devenant consommateur/producteur d'énergies renouvelables sur un réseau internet de l'énergie) va changer notre rapport au pouvoir : nous allons passer du pouvoir hiérarchique au pouvoir latéral, décentralisé et démythifié.

Dans ce cadre, l'Agenda 21 local fournira le cadre mobilisateur de changement initié par et sur les territoires. Un renouveau formel est alors nécessaire pour que, au-delà d'un plan d'actions, l'Agenda 21 soit un « chemin de projection », permettant de penser le long terme et de ne pas tomber dans l'addition de solutions techniques et court-termistes. Créer le nouvel imaginaire pour inventer le XXI<sup>e</sup> siècle, mobiliser les citoyens et l'ensemble des parties prenantes du territoire, construire le cadre du développement durable du territoire : tels sont les objectifs que doivent se fixer les Agenda 21 pour faire contribuer les territoires à cette transition économique.

Mais c'est aussi au niveau national, comme le réclame Dominique Bourg, qu'il faut « mettre en place

---

<sup>77</sup> Gilles Berhault, « Développement durable 2.0 - L'internet peut-il sauver la planète ? », éditions de l'Aube, janvier 2010.

<sup>78</sup> En référence à Michel Foucault : « Par gouvernementalité, j'entends l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions, les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité. » Michel Foucault, « La gouvernementalité », cours du Collège de France, « Sécurité, territoire et population » (1977-78).

<sup>79</sup> Jeremy Rifkin, *La troisième révolution industrielle* – Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde, Les Liens qui Libèrent, janvier 2012.



une nouvelle démocratie écologique, étendant la participation citoyenne et conciliant les droits et les devoirs de l'individu et l'impératif suprême de la survie de l'espèce. [...] Le Grenelle a été un de ces moments dont notre pays est familier : un happening public qui aurait pu transformer des consciences citoyennes angoissées par l'avenir de la planète en consciences citoyennes engagées dans des processus de participation, des consciences malheureuses en consciences responsables. [...] Il n'est peut-être pas trop tard : il suffirait que chaque partie prenante propose pour elle-même et collectivement une vraie charte de gouvernance et que l'État admette que, dans ce nouveau processus, ses fonctions d'arbitrage deviennent des co-élaborations plutôt que des verdicts. Le Grenelle s'est arrêté, surtout, aux portes de cette question fondamentale : pouvons-nous seulement, par des mesures techniques ou institutionnelles, stopper la dégradation des équilibres de la planète ou ne faudra-t-il pas se décider à changer de modèle de développement ? Ce Grenelle-là reste à faire. »

La démocratie écologique est également à construire au niveau international, comme le souligne Jean-Pierre Thébault, ambassadeur chargé de l'Environnement, parlant de la création d'une OME (Organisation mondiale de l'environnement), projet soutenu par la France à l'occasion de la Conférence « Rio+20 » : « *Il faut en même temps instaurer une véritable gouvernance internationale du développement durable, qui intègre les préoccupations économiques, sociales et environnementales. Et pour ce faire disposer enfin d'un vrai pilier environnemental du système international. Or nous en sommes loin. Avec plus de 500 conventions et accords éclatés, souvent en compétition entre eux, un PNUE faible, le système est même devenu contreproductif. C'est tout l'enjeu de la réforme que nous portons avec le projet de création d'une OME : redonner de la légitimité à l'action menée en faisant en sorte que tous les pays soient associés aux décisions, et non seulement une soixantaine comme aujourd'hui au sein du PNUE, mettre l'accent sur la lisibilité de l'action menée, la cohérence des initiatives, grâce à l'élaboration chaque année d'un programme d'action mondial ; focaliser les moyens sur l'action de terrain, au profit notamment des pays en développement.* »<sup>80</sup>

### Quel humanisme pour « Rio+20 » ?

Vingt ans après le manifeste humaniste de l'Agenda 21, avec ses 27 principes et ses 40 chapitres, le contexte du développement des sciences et des techniques sera complètement différent à « Rio+20 ». Internet, les biotechnologies, les nanotechnologies, les sciences cognitives (neurosciences, intelligence artificielle) nous promettent un monde peuplé d'hommes « augmentés »<sup>81</sup> qui, en dehors de leur évolution biologique naturelle, seront réparables à l'envi, quasiment immortels et dont les capacités physiques et intellectuelles seront transformées et amplifiées. Le futurologue, Ray Hammond, dans son rapport « *Le Monde en 2030* »<sup>82</sup>, va même jusqu'à prévoir qu'à partir de 2030, l'intelligence artificielle dépassera l'intelligence humaine, et donc qu'aucune prévision ne peut plus être faite après cette date ! L'idée du grand penseur de la technique et de l'aliénation au XX<sup>e</sup> siècle, Jacques Ellul, va-t-elle se réaliser au XXI<sup>e</sup> siècle : la technique ne cessant de s'auto-accroître

---

<sup>80</sup> Jean-Pierre Thébault, entretien avec l'Agence environnement et développement durable, à l'occasion de la 19<sup>ème</sup> conférence des ambassadeurs, « *Rio+20, gouvernance internationale du développement durable et de l'environnement* », Paris, 2 septembre 2011.

<sup>81</sup> En référence au titre du livre de Bernard Claverie, *L'homme augmenté – Néotechnologies pour un dépassement du corps et de la pensée*, L'Harmattan, décembre 2010.

<sup>82</sup> Ray Hammond, *Le monde en 2030*, op. cit.

substitue ses propres valeurs (le travail, l'utilité, l'efficacité, la croissance économique, le progrès) à toutes celles du passé, qu'elles soient chrétiennes (amour du prochain), humanistes (morale) ou républicaines (liberté, égalité, fraternité).

Les périls éthiques, environnementaux, financiers sont nombreux. La Conférence « Rio+20 » sera l'une des dernières chances d'opérer la métamorphose pour sauver l'humanité. Car nous sommes à un moment de sidération et, selon les décisions qui vont être prises, le monde peut basculer vers « *l'ensauvagement* », pour reprendre le titre de l'essai de Thérèse Delpech<sup>83</sup> : ce serait alors « *le retour de la barbarie* », des guerres (pour l'eau, les ressources), des populismes les plus dangereux. Ou alors, comme le soutient Jeremy Rifkin dans son avant-dernier essai, *Une nouvelle conscience pour un monde en crise – Vers une civilisation de l'empathie*, l'humanité se trouverait à l'aube de sa plus grande expérience de tous les temps : l'entrée dans l'âge de l'empathie, où elle va remodeler sa conscience pour que les humains puissent s'aider mutuellement à vivre et à prospérer dans cette nouvelle société mondiale. Comme le souligne le philosophe Patrick Viveret, pour qui la grande nouveauté de notre temps réside dans le fait que l'humanité est confrontée au défi d'un destin commun, « *l'une des questions les plus difficiles est celle de la construction d'une maturité émotionnelle à la hauteur de la formidable capacité de notre intelligence. Et ce qui est vrai à l'échelle individuelle l'est plus encore à l'échelle collective. Il nous faut donc faire émerger une intelligence émotionnelle collective. L'entrée dans l'ère informationnelle permet à l'humanité d'être un formidable "réseau pensant". Mais ce réseau pensant, s'il ne veut pas courir à sa ruine, doit être aussi un "réseau aimant".* »

En 2011, dans le cadre de ses « Questions numériques » la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération) a choisi de s'intéresser aux « ruptures » : quelles discontinuités, quelles bifurcations, quels basculements pourraient changer la donne dans un secteur, pour une catégorie d'acteurs, sur un marché ou pour tout le monde ? Comment anticiper ces ruptures et leurs conséquences ? Comment en faire des opportunités ? Parmi les sept scénarios retenus, nous en avons choisi trois qui sont en cohérence avec les travaux de prospective du Comité 21, puisqu'ils abordent le travail à distance, les « Fab Labs » et la production d'objets avec les imprimantes 3D, et enfin l'économie de fonctionnalité.

« *CDI, C fini* »

- 2013 : Pour la première fois, moins de 60% des actifs employés bénéficient d'un CDI à temps plein.
- 2014 : Face à la montée en puissance des réseaux sociaux, Pôle Emploi annonce qu'il cessera de chercher des emplois pour les cadres.
- 2015 : Crise d'adaptation dans l'immobilier de bureau, de plus en plus décalé face aux reconfigurations permanentes des collectifs de travail, à la montée de la pluriactivité et du travail à distance.
- 2017 : dans le quartier de La Défense, une bataille rangée oppose salariés stables à plein temps et travailleurs flexibles, chacun revendiquant le meilleur du statut de l'autre.

---

<sup>83</sup> Thérèse Delpech, *L'ensauvagement – Essais sur le retour de la barbarie au XXIème siècle*, éditions Grasset, octobre 2005.

### *La néo-industrie, numérique, durable, locale*

- 2012 : Les "Ressourceries", réseau de collecte et de recyclage d'objets, rencontrent les Fab Labs et lancent le projet « Réparez tout ! » dont l'objectif est de rallonger la durée de vie des objets de 3 à 4 ans.
- 2013 : le site de vente d'objets artisanaux et en petite série ETSY entre au NASDAQ.
- 2015 : Apple et Foxconn rachètent ETSY et le transforment en « ThingStore », un magasin en ligne d'objets à la demande, appuyé sur un réseau d'ateliers-usines flexibles et de Fab Labs présents dans les grandes villes du monde.
- 2016 : SEB lance une gamme d'appareils ménagers personnalisés, produits à la demande via le ThingStore.
- 2017 : Face au risque de monopole d'Apple-Foxconn, le réseau des lieux d'acteurs indépendants de la conception et de la fabrication numérique crée un « ThingStore » ouvert.

### *Posséder, c'est dépassé*

- 2012-2013 : Crise, chômage, baisse des salaires et des prestations sociales font émerger une économie locale de survie, appuyée sur un détournement de certains sites d'échange, de partage et de revente.
- 2014 : 10 grandes villes européennes et 15 entreprises lancent une expérimentation à grande échelle, « Share & Dematerialize ». 6 télévisions européennes lancent ensemble l'émission « Et vous, vous faites comment ? », reliée à des espaces en ligne de mise en relation (idées, entraide, tutorat, partage de biens et services...).
- 2016 : Renault lance la Renault Share, un véhicule conçu pour être partagé par son propriétaire, avec un modèle d'affaires fondé sur les revenus de location et de covoiturage.
- 2020 : Les règlements d'urbanisme exigent la construction d'espaces partagés dans les logements comme les bureaux. »

## Bibliographie

### Articles et ouvrages :

Attali Jacques (sous la direction de), *L'avenir du travail*, Fayard, mai 2007

Berhaut Gilles, *Développement durable 2.0 : l'Internet peut-il sauver la planète ?* Éd. De l'Aube, janvier 2009

Bourg Dominique, Whiteside Kerry, *Vers une démocratie écologique*, Seuil, octobre 2010

Bourg Dominique, Papaux Alain (sous la direction de), *Vers une société sobre et désirable*, PUF, mai 2010

Commissariat Général au Développement durable (CGDD), [« Les villes au cœur de la transition vers des sociétés post-carbone »](#), décembre 2009

Charlot Antoine, *Vers un nouveau modèle urbain ?*, Comité 21, avril 2011

Courrier International, « Vivre léger : 60 tendances pour demain », Hors-série octobre-novembre-décembre 2010

Courrier International, « La vie meilleure, mode d'emploi », hors-série octobre-novembre-décembre 2009

Delpech Thérèse, *L'ensauvagement : Le retour de la barbarie au XXIe siècle*, Hachette, janvier 2007

Durand-Tornare Florence, Nicolle Pascal, *La démocratie locale à l'ère d'Internet : Guide pratique*, Territorial Editions, juillet 2007

Ferone Geneviève, *2030 le krach écologique*, Grasset, février 2008

Jackson Tim, *Prospérité sans croissance : la transition vers une économie durable*, Éd. de Boeck, avril 2010

Jancovici Jean-Marc, Grandjean Alain, *C'est maintenant ! 3 ans pour sauver le monde*, Éditions du Seuil, janvier 2009

Jancovici Jean-Marc, *Changer le monde - Tout un programme !*, Calmann-Lévy, mai 2011

Kleck Véronique, *Numérique & Cie : sociétés en réseaux et gouvernance*, Éd. Charles Léopold Mayer, 2007

Laurent Éloi, *Social-écologie*, Flammarion, mars 2011

Luyckx Ghisi Marc, *Surgissement d'un nouveau monde*, Éd. Alphée, 2010

Méda Dominique, Coutrot Thomas, Flacher David (coordonné par), *Les chemins de la transition : pour en finir avec ce vieux monde*, Éd. Utopia, avril 2011

Moulier Boutang Yann, *L'abeille et l'économiste*, Éd. Carnets Nord, mai 2010

Ollivro Jean, *La nouvelle économie des territoires*, Éd. Apogée, février 2011

Rifkin Jeremy, *Une nouvelle conscience pour un monde en crise : vers une civilisation de l'empathie*, LLL-Les Liens qui Libèrent, avril 2011

Rifkin Jeremy, *La troisième révolution industrielle : comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, LLL-Les Liens qui Libèrent, février 2012

Rosé Jean-Jacques (sous la direction de), Responsabilité sociale de l'entreprise : pour un nouveau contrat social, Éd. de Boeck, octobre 2006

Rosé Jean-Jacques, Nicole Barthe (sous la direction de), *RSE : entre. Globalisation et développement durable*, Éd. de Boeck, mars 2011

Rouer Maximilien, Gouyon Anne, *Réparer la planète : la révolution de l'économie positive*, J-C Lattès, octobre 2007

Sue Roger, *Sommes-nous vraiment prêts à changer ? Le social au cœur de l'économie*, LLL-Les Liens qui Libèrent, septembre 2011

Viel Karine, *Le guide pratique du marketing durable*, Comité 21, mars 2011

Viveret Patrick, *Pourquoi ça ne va pas plus mal ?*, Fayard, février 2005

#### **Rapports :**

- Agence Internationale de l'Énergie (AIE), ["World Energy Outlook 2011"](#)
- Boutaud Aurélien, ["Les agendas 21 locaux : Bilan et perspectives en Europe et en France"](#)

#### **Conseil d'Analyse Stratégique (CAS) :**

- Guillaume Sainteny, [« Les aides publiques dommageables à la biodiversité »](#)
- [« La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ? »](#), 2010
- Christian de Perthuis, Président, [« Trajectoires 2020-2050 vers une économie sobre en carbone »](#), octobre 2011
- Elisabeth Laville, Présidente, [« Pour une consommation durable »](#),
- Cercle de l'Industrie (Patricia Crifo, Manuel Flam, Matthieu Glachant), [« L'industrie française face à l'économie verte : l'exemple de sept filières »](#)

#### **Comité 21 :**

- [« Évaluer et rendre compte de sa stratégie développement durable »](#), octobre 2011
- Observatoire des crises, [« L'écologie saisie par la croissance »](#), note cadre n°2, mars 2010
- Comité de prospective, [« Temps de crise financière, économique, écologique, sociale : enjeux, contradictions, opportunités »](#), juin 2009
- Conseil économique, social et environnemental (CESE) [« L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française »](#)

#### **Décider Ensemble :**

- [« Analyse des pratiques de la concertation en France »](#)
- [« De l'écoquartier à la ville durable, analyse des pratiques de la concertation : pour un](#)

[urbanisme plus durable et mieux concerté »](#)

- Fondation Concorde, [« L'économie de fonctionnalité : vers un modèle économique durable »](#)
- Hammond Ray, [« Le monde en 2030 »](#)
- Mouvement Vraiment Durable, [« Etat et avenir de la consommation durable : vers une gouvernance de la consommation ? »](#), avril 2007
- OCDE, [« Vers une croissance verte »](#), mai 2011
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain 2011, [« Durabilité et équité : Un meilleur avenir pour tous »](#)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), [« Vers une économie verte »](#), février 2011
- PwC/Landwell & Associés/Ateliers de la terre (sous la direction de Bettina Laville), [« Le développement durable, synthèse et priorités à l'usage des décideurs »](#)
- WBCSD/EPE, [« Energie et changement climatique : faits et tendances 2050 »](#)

# Les propositions du Comité de prospective du Comité 21 pour la Conférence « Rio+20 »

Ces sept propositions sont issues des travaux des trois groupes de travail (Transition vers une économie verte, Renouveau de l'Agenda 21, Nouvelles formes de dialogue et de concertation). Elles sont la contribution du Comité de prospective aux travaux du « Club France RIO+20 ».

## **1/ Passer du modèle de l'économie de production de masse, non soutenable, à celui d'une économie de partage et de proximité**

Encore au niveau de « signaux faibles », de nombreuses initiatives, généralement issues de la société civile, inventent une nouvelle forme d'économie. Ces initiatives se basent sur Internet et les réseaux sociaux : économie collaborative (ex : la location de biens, de produits entre particuliers) ; économie de fonctionnalité (payer pour l'usage, sans être propriétaire) ; *coworking* (nouvelles formes de travail collaboratif, dans des espaces partagés, comme les télécentres). Ce sont également toutes les initiatives de relocalisation économique : AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) ; monnaies complémentaires qui correspondent à la nouvelle économie immatérielle dans laquelle nous entrons et qui soutiennent le développement local de l'économie ; innovations technologiques comme les imprimantes 3D qui vont permettre de fabriquer des produits individuellement ou dans des ateliers locaux (Fab Labs). Cette économie de partage, qui privilégie l'accès à la propriété et les circuits courts, basée sur des principes collaboratifs, la confiance, le « *peer to peer* » (de pair à pair), est une alternative au modèle économique actuel qui repose sur la production de masse standardisée qui épuise les ressources et n'est plus soutenable. Mais, pour accélérer la transition, il faut faire émerger plus vite ces signaux faibles et faire en sorte que les petites initiatives locales et sans visibilité puissent construire de nouveaux systèmes. Pour changer d'échelle, pour passer d'initiatives isolées, de marchés de niche, à une « massification », l'État et les collectivités locales peuvent :

- lever les obstacles réglementaires aux expérimentations les plus intéressantes (par exemple, réformer le droit de la location) ;
- prodiguer de nouveaux soutiens financiers, comme des financements structurés et des garanties bancaires pour les nouveaux modèles économiques de services, qui nécessitent de financer un stock important de produits à louer ;
- favoriser la création de fonds d'investissement spécialisés ;
- valoriser les produits et les savoir-faire des territoires, qui peuvent être un facteur de compétitivité et d'ouverture à l'international.

## **2/ Donner un « signal prix » du CO<sub>2</sub> suffisant pour accélérer la transition vers une économie « légère »**

La transition vers une économie « légère », c'est-à-dire sobre en ressources et décarbonée, est entamée. Mais le défi reste de trouver les moyens d'accélérer cette métamorphose, car les changements sont beaucoup trop lents par rapport à l'urgence des enjeux environnementaux et

sociaux de la planète.

Le « signal prix » du CO<sub>2</sub> est une condition, certes non suffisante, mais indispensable pour orienter les investissements d'aujourd'hui vers les technologies et les procédés « verts » de demain qui changeront notre modèle économique. Ce signal prix a été créé par l'Europe pour l'essentiel de son industrie, mais il est actuellement tellement bas qu'il fait perdre son sens au dispositif lui-même. Une trajectoire programmée sur le long terme, avec des étapes de réduction d'émissions européennes de gaz à effet de serre jusqu'en 2050, crédibles politiquement, pourraient le faire remonter et lui rendre ainsi son utilité. Pour les émissions « diffuses » (secteurs du bâtiment et des transports) les MDC, les MOC<sup>84</sup> et la taxe carbone, dont les produits pourront être socialement redistribués, pourront avoir le même rôle incitatif.

Enfin, la crise des finances publiques rend encore plus nécessaire la remise en cause des subventions publiques aux secteurs dommageables à l'environnement (énergies fossiles par exemple).

### **3/ Trouver les financements de l'économie « verte »**

La réussite d'une transition vers une économie « verte » passe, à n'en pas douter, par un investissement massif dans l'éco-innovation, dont il faudrait multiplier les investissements actuels par 4 ou 5 d'ici à 2030.

Mais, d'une part, les États sont désormais sous forte contrainte budgétaire, et d'autre part, les marchés financiers ont du mal à financer des projets de long terme et risqués, caractéristiques des investissements « verts ». Dans le même temps, on constate qu'il n'y a pas encore beaucoup de fonds spécialisés cleantechs en France (12% des investissements totaux des capital-risqueurs) et que beaucoup d'initiatives cherchent des financements.

Il faut donc inciter la sphère financière à rattraper son retard pour augmenter les capacités des fonds de capital-risque pour les cleantechs, et ainsi permettre aux entreprises du secteur de trouver les investisseurs pour renforcer leurs fonds propres. Une voie mériterait particulièrement d'être explorée, celle de l'investissement socialement responsable (ISR). En effet, dans des pays comparables à la France, une part de cet investissement est consacrée au développement des éco-entreprises (fonds cleantechs), ce qui n'est pas le cas dans notre pays.

### **4/ Redonner à l'Agenda 21 son objectif initial d'outil du XXI<sup>e</sup> siècle pour mieux vivre ensemble**

L'Agenda 21 local doit être l'outil pour repenser l'architecture territoriale du développement durable, en expérimentant de nouvelles formes de coopération entre les acteurs locaux (les différents échelons de collectivités, les entreprises, associations, syndicats, établissements scolaires, etc.) et les citoyens. Il s'agit d'organiser la convergence des stratégies, publiques et privées, individuelles et collectives, à travers un contrat territorial qui repose sur des objectifs ambitieux. Cette approche s'appuie sur le principe de « subsidiarité active » qui exige d'inventer localement des réponses adaptées aux enjeux, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.

---

<sup>84</sup> Le protocole de Kyoto (signé le 11 décembre 1997 et entré en vigueur le 16 février 2005) a institué deux mécanismes de projets : la mise en œuvre conjointe (MOC) entre pays industrialisés ; le mécanisme de développement propre (MDP) à destination des pays pauvres.



Pour véritablement engager les parties prenantes du territoire et pouvoir établir avec elles un « contrat moral » avec des engagements réciproques volontaires, il est nécessaire :

- de réinterroger la gouvernance globale des Agenda 21, et notamment la question du portage stratégique de la démarche. A cet égard, les Agenda 21 pourraient être animés par des réseaux neutres, pluri-acteurs, à l'échelle de chaque territoire.
- de simplifier l'Agenda 21 en le recentrant sur un nombre limité de grands objectifs hiérarchisés, quantifiés, facilement mesurables.
- de borner l'Agenda 21 dans le temps, avec des objectifs à moyen et long termes, traduits en objectifs annuels à atteindre, dont on peut rendre compte dans son reporting. Cela permettrait à ce contrat d'être un outil opérationnel, générateur de confiance auprès des parties prenantes qui pourraient suivre sa mise en œuvre effective.
- de s'assurer de la cohérence entre les niveaux territoriaux de l'Agenda 21 (régional, départemental, intercommunal, communal) et avec les différentes politiques territoriales et leurs outils : plan locaux d'urbanisme (PLU), schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans climat-énergie territoriaux (PCET).

On ne fait pas muter une société avec des « habitants-consommateurs », mais avec des citoyens-acteurs informés, engagés et actifs, capables de dialoguer pour définir leurs conditions de vivre ensemble. Outil majeur de promotion de la participation citoyenne, la démarche Agenda 21 doit trouver des parades concrètes au manque d'implication des citoyens et au déficit de participation par différentes actions :

- reconnaître l'expertise d'usage du citoyen et en contrepartie l'aider à monter en compétence sur un certain nombre de sujets, notamment grâce aux « open data » et aux universités de tous les savoirs ;
- faire participer les citoyens à des actions ponctuelles, qui serviraient à tester l'acceptabilité ou la faisabilité pratique des mesures proposées, plutôt que de ne faire que de la sensibilisation ;
- reconnaître la diversité et la complémentarité des modes de participation, en laissant une place adéquate aux outils numériques ;
- donner une dimension décisionnaire aux instances de participation locale, et une place dans la nouvelle architecture territoriale du développement durable.

## **5/ Créer de nouvelles structures pour encourager l'expérimentation et la concertation sur les territoires**

La création de nouvelles structures multi parties prenantes, sortes d'agences régionales de la concertation et de l'expérimentation, permettrait de mieux associer les acteurs du territoire dans des processus de codécision et de mettre l'expérimentation au cœur de l'Agenda 21 local pour développer l'innovation sociétale.

Le développement durable est un domaine qui s'appuie sans cesse sur l'expérimentation. Or les collectivités sont encore contraintes par la législation, bien que la loi Grenelle 2 les autorise désormais à expérimenter dans certains domaines : mise en place d'une part variable incitative, calculée en

fonction du poids et du volume des déchets, dans la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; zones d'actions prioritaires pour l'air ; péage urbain dans les agglomérations de plus de 300.000 habitants. Le résultat de ces expérimentations doit infuser toutes les politiques publiques et les stratégies d'entreprise et devenir un nouveau curseur d'évaluation des projets. L'Agenda 21 doit être le facilitateur de cette intégration.

Ces nouvelles instances, pérennes, indépendantes et multi-acteurs, qui auraient donc un rôle de facilitation du dialogue sur chaque territoire, fonctionneraient sur des objectifs de résultats (et non plus seulement de moyens). Elles pourraient, à terme, devenir les structures de portage de l'Agenda 21 territorial.

## **6/ Mieux encadrer les démarches de dialogue des organisations avec leurs parties prenantes pour développer la coproduction des décisions**

Devant la multiplication des démarches de dialogue en tout genre relatives à la responsabilité sociétale des organisations (RSO), il semble aujourd'hui nécessaire de mieux les encadrer. Des initiatives existent déjà, mais celles-ci sont principalement axées sur l'implication du public autour de projets environnementaux bien déterminés. L'objectif est donc de promouvoir des démarches de qualité répondant à des critères exigeants et qui abordent l'ensemble du périmètre de la RSO, mais aussi d'asseoir la légitimité des tiers-facilitateurs et de conforter ainsi l'adhésion des parties prenantes à ces démarches, en créant un climat de confiance. Une telle initiative doit permettre de lutter contre le « *greenwashing* » et la récupération, car l'enjeu *in fine* est bien d'amener les organisations à évoluer réellement en tenant compte des attentes de leurs parties prenantes.

Dans ce cadre, des engagements formels, prévoyant un véritable espace d'expression totalement libre pour les parties prenantes dans les documents de reporting des organisations et obligeant les décideurs publics ou privés à justifier leurs décisions, à l'aune du dialogue engagé avec leurs parties prenantes, favoriseraient la coproduction des décisions.

## **7/ Développer l'information socio-environnementale pour changer les modes de consommation**

Dans les années à venir, le comportement des consommateurs va radicalement changer, notamment par le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) nomades qui permettent une mise en réseau et un accès à l'information partout et à tout moment. La transparence va devenir la règle, et cela dans tous les domaines de l'entreprise : pour les produits (origine des composants, composition, sous-traitants), les modes de transport utilisés, les pays impliqués, les réglementations et conditions de travail.

Des initiatives préfigurent l'émergence d'une « intelligence écologique collective » et constituent les premiers outils d'aide à la décision pour accélérer la transition vers une économie verte et équitable :

- la généralisation de l'étiquetage environnemental des produits. L'expérimentation française, en cours, pose les fondements d'un modèle européen. Elle permet de créer des bases de données ouvertes, en accès libre sur internet, sur le profil environnemental des produits.
- le partage des données individuelles de consommation pour que chacun puisse disposer d'outils de pilotage de sa consommation : son bilan carbone, par exemple, avec la possibilité de le comparer à des moyennes nationales, régionales ou locales comme dans le projet « MyData », initié

par le gouvernement britannique, où plus de vingt grandes entreprises se sont engagées à partager avec leurs clients les données qu'elles possèdent sur eux. Ces données sont fournies de manière réutilisable et portable, comme c'est le cas aujourd'hui des « open data » issues d'organismes publics.

- enfin, la stimulation de la transparence des entreprises sur leur politique RSE par un système d'évaluation et de classement national (comme celui initié par le gouvernement des Pays-Bas, le « *Transparency Benchmark* ») serait également un élément à porter à la connaissance du consommateur pour éclairer ses choix.



Comité 21

**Comité 21**

132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20

comite21@comite21.org . [www.comite21.org](http://www.comite21.org) . [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)